BUDGET 1988-89

NEW BRUNSWICK

FINANCE

Hon. Allan Maher
MINISTER

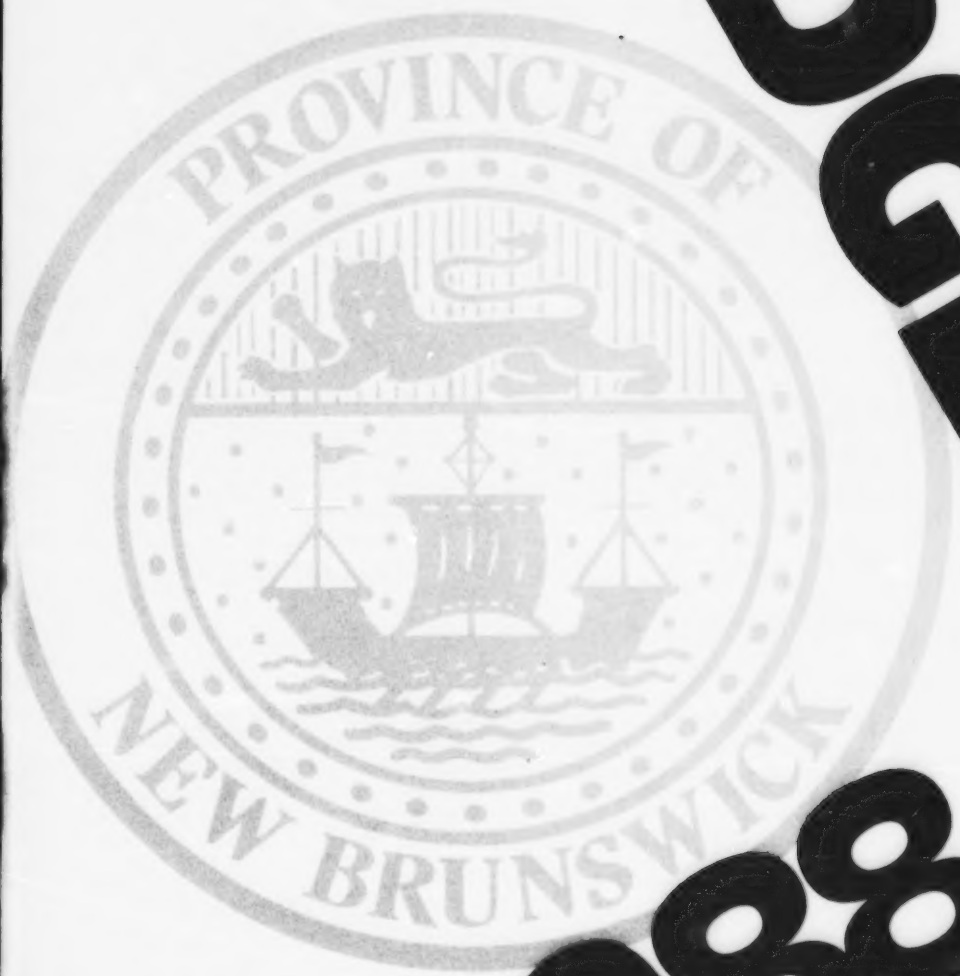

The 1988 New Brunswick Budget

Address by

The Honourable Allan E. Maher
Minister of Finance

April 6, 1988

ISSN 0833-5680

1988 Department of Finance, Province of New Brunswick

Produced by the N.B. Information Service
in co-operation with Debates Translation
New Brunswick Legislative Assembly

Printed by Queen's Printer
Province of New Brunswick

Table of Contents

Page

Introduction..... 1

The Government's Strategy..... 2

Economic Outlook..... 2

Expenditure Plans for 1988-89..... 3

Expenditure Management..... 6

Revenue Measures..... 8

Tax Increases..... 9

Tax Decreases..... 9

Fees and Other Revenues.....10

Conclusion.....10

Appendix: Summary Budget Information.....11

Introduction

Mr. Speaker:

Before going into my budget address, I want to avail myself of the opportunity to congratulate you on your election as Speaker of this Legislative Assembly. Your many years experience as a Member of this House and your wisdom and good humour will be most valuable in presiding over the many lively debates that lie ahead.

The Budget that I am presenting today is a turning point in the management of the Government of New Brunswick. It is a major step in implementing our Agenda for Change and in setting the long-term course of renewal for our Province. The Budget I am presenting today provides for a deficit on the ordinary account of $29.7 million. On election day, we inherited a deficit for 1987-88 which was forecast to rise to $155.2 million. We believe that because of the management measures already taken this year, the 1987-88 deficit will be significantly reduced by year end.

The future of New Brunswick is bright and the Government is enthusiastic about the things that can be done to create a strong and vibrant economy in our Province. The immediate economic outlook is good and in the longer term there is a great deal in our favour. Provincial industry is competitive and free trade will generate new opportunities for expansion. The right provincial policies will enable us to build on that underlying strength to create more jobs and offer our fellow citizens more opportunities to earn a decent living.

In difficult financial circumstances, our Government has sought to strike a balance - a balance between our obligations to meet our campaign commitments — and a balance between our responsibility to ensure that the cost of financing these services is shared fairly.

In this budget, we are introducing progressive, long-term measures to help all New Brunswickers participate in our economic life. We have acted with moderation to maintain a healthy but acceptable level of growth in ordinary account expenditures. For the first time in many years, our budgeted spending on transportation and economic development will increase, more rapidly than the Government average. We have also acted with moderation and balance on the revenue side. Mr. Speaker, this Government does not believe in boom and bust budgets, timed to match the election cycle. We believe that governments should manage the affairs of their citizens with moderation and respect.

Mr. Speaker, I would ask Honourable Members to note that the large in-year expansion of spending in 1987-88 means that simple year-to-year comparisons of our budget to last year's must be interpreted with caution. For example, on a budget-to-budget basis ordinary account spending is up 7.6 per cent while on a third-quarter to budget basis it is up 5.6 per cent. In this Speech I will be citing comparisons that most accurately reflect the true thrust of our Budget.

The Government's Strategy

Mr. Speaker, 1988-89 is a turning point in many respects. This year the Government will meet the challenge of putting provincial finances back on a sound footing and of beginning to rebuild the New Brunswick economy.

In the coming year, the Government will continue to spend substantial amounts to provide services to New Brunswickers. Total expenditures on ordinary account will increase by 5.6 per cent from $3.119 billion in the Third Quarter of 1987-88 to $3.293 billion.

In this budget, the Government is setting out New Directions. We have made major financial investments such as the allocation of $5.6 million to a youth employment strategy, a $19.3 million job creation program, with $4 million designated for natural resource development. We are also providing $500,000 in additional funds for private woodlot development, $500,000 to encourage mineral exploration, $10 million for catch-up in northern health services, $2.1 million for student aid, $2 million in 1989 property tax reductions for farmers and $1.4 million in 1989 property tax concessions for seniors.

The ordinary account deficit will be reduced to $29.7 million this year and financial requirements in 1988-89 will be over $155 million lower than Third Quarter estimates for 1987-88. We are determined that in future ordinary expenditure growth will not outstrip the rate of growth in revenue. This, in conjunction with changes in capital spending, will lead to further improvement in our capacity to create more jobs in subsequent years. This approach will allow us to continue to implement our Agenda for Change - paying as we go rather than encumbering future generations with these costs.

An important element of our strategy is to adopt a more rational approach to capital projects. We plan to hold borrowing for capital spending to about $300 million annually over the next three years. In response to representations from the construction industry, tenders will be let earlier in the construction season and construction projects will proceed more quickly and efficiently.

Getting the economy growing to its potential is a cornerstone of our strategy.

The Government believes that we should invest in our people. We must prepare and help them to take advantage of new opportunities, and indeed to create many of those opportunities themselves. Funds are provided in this budget to help more people obtain the training and experience they need to become productive members of society. Special emphasis is placed on the needs of young New Brunswickers who have had a special problem in taking their rightful place in the working labour force of our Province.

Before going into the details of the Government's plans for 1988-89, I would first like to describe the economic outlook.

Economic Outlook

Mr. Speaker, the outlook for New Brunswick is promising. Overall economic growth is expected to be 6.9 per cent in 1988, six percent and 5.8 per cent 1989 and 1990 respectively. After adjustments for inflation the economy is forecast to grow by 2.4 per cent this year and two per cent in the two subsequent years. Present forecasts predict that unemployment will decline moderately to 12.7 per cent this year and will decline further to 12.2 per cent in 1989 and 11.9 per cent in 1990. We welcome the improvement, but still consider these levels of unemployment are not acceptable. The Government is committed to a vigorous program of economic development to try and improve this outlook.

In this regard, the Government will announce a comprehensive Economic Development Strategy later this year, including a three-year budget plan, as stated in the Agenda for Change.

Investment is presently forecast to increase 3.7 per cent this year. It is forecast, however, to decline in 1989 and increase by one per cent in 1990. Mr. Speaker, the Government is now involved in discussions with industry concerning several major projects that have not yet reached a go-ahead stage, and which are not included in the forecast. The Government believes the rate of investment can be significantly improved over these forecasts. For example, we believe that major new projects in the pulp and paper and energy sectors will provide greater opportunities for growth and employment.

Expenditure Plans for 1988-89

Priority on Economic Development

The Government has made it clear that job creation is its first order of priority. The 1988-89 Budget reflects this. In this budget the percentage increase of ordinary account funds devoted to economic development will exceed that devoted to social programs and to administration. Spending within economic departments will rise by 17.1 per cent over last year's Budget.

Mr. Speaker, I would now like to highlight some of the new initiatives in various departments to stimulate economic development.

Youth Employment Strategy

The Government is aware of the frustrations of individuals who find they lack the schooling, training, on-the-job experience or the simple know-how to get and keep the jobs they want; or worse, they find themselves in a state of unwanted dependency on public support.

With this Budget, the Government will launch a major offensive to eliminate the barriers faced by our youth as they try to take their rightful place in the job market.

Pending the successful completion of negotiations now underway with the Federal Government, a Youth Employment Strategy will be undertaken to encourage and assist youth to pursue their employment goals. The strategy will offer a comprehensive range of services including individual assessment and counselling, educational upgrading and opportunities for training and labour market attachment.

With federal participation, we expect that in its first full year of operation, 10,000 youth will be assessed and enrolled in career path activities. This is the single most ambitious youth strategy ever contemplated in Canada. The Government is committing $5.6 million of its own funds to the program in the current fiscal year. This commitment will rise to $13.5 million in its first full year of operation.

Employment of Social Assistance Recipients

The other thrust of our employment offensive will be directed to employable persons on social assistance. Through the comprehensive program of the Department of Income Assistance, social assistance recipients will have the opportunity to increase their skills and gain the experience necessary to acquire a solid footing in the labour market. The $7 million which the province will spend in the current fiscal year will be matched by $7 million worth of federal programming making this the largest initiative in the history of our Province in assisting those on social assistance to achieve self-sufficiency.

Advanced Education and Training

A fundamental thrust of this budget is to prepare New Brunswickers for the job opportunities ahead. The Department of Advanced Education and Training has $500,000 in new funds for courses designed to prepare people to deal with technology and to improve the literacy of adults. In addition The Department's budget contains $200,000 for expanded fisheries training programs in conjunction with the Department of Fisheries and Aquaculture.

This year an additional $1.9 million is being directed toward the Dieppe Community College which begins its second full year of operation.

Knowledge is an increasingly important part of the new global economy. Having a university education is one of the keys to the future employment of our young people. The Government is rising to the challenge. The Budget provides $7.977 million in increased assistance to universities. This is a growth rate of 6.8 per cent and meets the funding recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission. Of this increase, 1.75 per cent is intended to restore the erosion in funding of the early 1980s.

In addition, Mr. Speaker, a number of improvements totalling $2.1 million have been made to the Student Aid Program in line with our commitment to make post-secondary education more accessible to New Brunswickers.

These include an increase in the maximum allowable bursary from $2,200 to $2,700 per year. This will be particularly important to students with families and those in high cost programs of study, and will reduce the debt burden of many students upon graduation.

The Parental Contribution table used to calculate the required level of parent contribution will be adjusted upward to provide more help to students from lower income families. As a result the minimum income level for parental contribution will be raised by $1,500.

For several years there has been a program to assist students studying to enter professions in short supply. In this Budget the Government is adding clinical pharmacy and dental hygiene to the list of professions eligible for this assistance. An additional $80,000 has been added to the 1988-89 budget for this purpose.

The Government has frozen at $8,000 the minimum debt level at which students become eligible for a rebate of a portion of their Canada Student Loan. This decision in conjunction with the measures cited above will help ease the debt load problems faced by many graduating students.

Fisheries and Aquaculture

The commercial fishing industry of New Brunswick is undergoing dramatic change and growth. The change in the name of the Department of Fisheries and Aquaculture symbolizes the recognition of a need to support both the traditional fishery sector and the rapidly growing aquaculture industry. Two hundred thousand dollars is provided to establish an aquaculture division in the department in order to ensure a more rapid and effective response to the needs of aquaculturists. The Government will ensure that the new industry develops as rapidly as possible, without limiting the ability of traditional fishermen to pursue their occupation.

The department's budget contains an additional $150,000 for the expansion of programs related to the promotion of our fisheries products, and for providing better communications between the department, the industry and the citizens of the Province.

The Government has also provided a further $30,000 to ensure a better service to fishermen in negotiations with the Government of Canada and other provinces for a fair share of quota for New Brunswick fishermen.

Agriculture

This budget contains an additional $140,000 to assist in the promotion of New Brunswick products as well as to provide for inspection of fruit and vegetables at the retail level. This will ensure producers are playing their part in packaging and presenting their wares in a way that ensures value for the New Brunswick consumer.

The beef industry falls far short of being able to provide enough beef to meet local demand. Nevertheless, many producers are forced to sell their cattle before they are ready for slaughter due to a shortage of working capital. This Budget contains $75,000 for a program to help New Brunswick beef producers retain their cattle until they are ready for slaughter.

Tourism

This budget provides an additional $300,000 to increase tourist promotion. At the same time local industry will be encouraged to participate in the production of promotional materials. The Government will encourage the use of New Brunswick as a location for film and video production.

The budget contains $40,000 to fund an expansion of lifeguard services at provincial facilities, increasing from five to 11 the number of places where we offer the service.

Twenty five thousand dollars in additional funding will be provided to assist small museums with their development activities.

Core Revitalization

The Agenda for Change clearly identified the priority the Government places on the development of the downtown areas as a means of encouraging economic growth. As part of the implementation of the Downtown program, the funding for the Main Street program has been increased by $300,000. This is only an initial step. We are currently negotiating with the federal government to launch a comprehensive urban development strategy, which we are targeting for implementation April 1, 1989.

Environment

A clean environment is very important and the development of a Clean Water Act is something to which we are committed. In addition we are committed to ensuring the Department of Municipal Affairs and Environment is adequately staffed to properly implement its policies for water supply protection and waste disposal. Accordingly, the department's budget contains $182,000 in additional funds for these purposes.

Department of Labour

The Department of Labour, through a new focus on its Employment Development Program, will play a more significant role in fostering new job opportunities and contributing to the long- term development of the New Brunswick economy. Through the private and volunteer sectors, training and work experience opportunities will be provided to the unemployed, students, youth, women, the disabled, and aboriginal peoples. In addition, a special initiative already underway will assist unemployed citizens in establishing themselves in business through the new Entrepreneur New Brunswick program: A total of $19.3 million will be allocated to these initiatives, including $4 million designated for job creation in our natural resource sector. Funds in this budget have also been identified to deal with certain crises as they evolve in our economy.

Natural Resources

The growth rate of our forests under natural conditions is not sufficient to meet the needs of our growing forest based industries. Consequently, $2 million from the Employment Development Fund under the Department of Labour will go to silviculture activity this year. This is a prime example of how we can put people to work today in order to ensure future jobs in our forest industry. Our focus is to ensure our actions of today pay useful dividends tomorrow.

An additional $2 million is also being provided for further job creation activities related to our natural resources. This will include initiatives directed toward the enhancement of fish habitat and the protection of salmon breeding stocks to increase the long-term attractiveness of the sport fishing industry. Also included is money to provide training for forest fire fighters. This will also be paid from the job creation funds in the Department of Labour.

The Government recognizes the importance of encouraging private woodlot owners to follow management practices that will increase their harvest. We shall continue our efforts to obtain more federal participation in assistance programs for the woodlot owner. However, in this budget we are demonstrating our commitment by providing an additional $500,000 for programs to help private woodlot owners.

This budget provides $6.4 million to fight the spruce budworm in a more environmentally safe way. We will increase the proportion of the spray program using B.T. rather than chemicals from 20 per cent to 50 per cent.

New Brunswick has many successful and profitable mines, but continued exploration and development is necessary so new mines may be brought on stream. With this in mind, the budget also provides new funding of $500,000 for additional geological exploration activity by the department as well as for a mineral exploration grant program to assist junior mining companies.

Commerce and Technology

The formation of the Atlantic Canada Opportunities Agency and the programs it has announced means that some services to industry that were previously provided by the Province are now available federally. Nevertheless, the Province has not reduced its financial commitments in this area. We shall not vacate the field of assistance to New Brunswick business, but we will tailor our own programs to truly supplement those offered by ACOA. Further details will be provided later by the Minister of Commerce and Technology.

Later this year the Government will also be undertaking several new initiatives to assist New Brunswick business and entrepreneurs. We will be implementing a stock savings plan effective in the 1989 tax year. A discussion paper will be tabled in this House in the near future to that effect. We are also prepared to implement with Labour and the Co-operative Movement new venture capital initiatives.

Transportation

The first priority of this Government in the field of Transportation is to build a four lane Trans Canada Highway and complete route 11, while at the same time maintaining and upgrading the highway network of the rest of the Province.

The capital budget of the Department of Transportation is $127 million for 1988-89. I am pleased to announce that funds are provided for design work on the Miscou bridge and that work is now underway on the design for the Grand Manan ferry, with a final design to be selected by early summer.

Safety on the highways is also a high priority. We are providing additional funding of $507,000 to help bring New Brunswick into compliance with the national safety code for motor carriers as well as providing for more highway weight enforcement in the south east portion of the Province.

Regional Development Corporation

The federal and provincial governments have signed an umbrella agreement for official languages. In accordance with this agreement $500,000 has been added to the RDC Budget. This will enable provincial departments to take advantage of additional funds being made available by the federal government.

Health Care Initiatives

While the emphasis of this budget is on jobs, the Government has provided the funds to move forward with its priority commitments in the health care field.

Mr. Speaker, this Government stated as part of its electoral commitments the number one priority in the health care field is Northern Health Service Development and that it would spend $10 million in 1988-89 in support of this initiative.

I am pleased to confirm the inclusion of the $10 million in today's Budget. Further details will be announced later in the Session by the Minister of Health and Community Services.

The problems of alcoholism and drug addiction exact a terrible toll on many members of our population. The Government will impose more stern measures to deal with the problem of drinking and driving, including a fee increase for licence reinstatement and mandatory training programs for convicted impaired drivers.

Education

Mr. Speaker, this Government has recognized the immediate benefits that have accrued from the integration of special needs children into the regular school system. Therefore, new monies will be provided to the Department of Health and Community Services to engage additional professionals needed to provide child support services in the school system. These professional disciplines will include speech pathology, physiotherapy, occupational therapy and clinical psychology.

In keeping with our commitment to Agenda for Change I am pleased to announce, Mr. Speaker, a new school supplement program of approximately $757,000 for students whose families receive basic assistance. This will help needy families meet the extra expenditures for school supplies and clothing to prepare their children for school.

Fuel Supplement

An additional benefit to people receiving social assistance is the extension of the period for which the fuel supplement is available. Beginning next winter, the supplement will also be paid for the month of April. The Government is committed to further improvements to this program in subsequent years.

Construction of Hospitals and Schools

Mr. Speaker, I would like to review briefly the Government's plans for school and hospital construction. For 1988-89 we have established, as a priority, the completion of schools and hospitals which are currently under construction. We do not believe the people of New Brunswick would be well served by a freeze on ongoing projects, nor would it be financially effective.

Instead, Mr. Speaker, $71.4 million has been allotted for ongoing hospital construction projects, the largest amount ever dedicated to the health system. Last year health capital spending was $69.4 million; in 1986-87, $54.9 million and in 1985-86, $30.9 million. Of this year's budget, 85 per cent will go to hospitals which are already under construction. Our goal is to complete them within the fixed contract budgets, which are now in the process of being finalized. All of these major projects will be completed on an accelerated schedule.

The record hospital construction budget reflects the Government's dedication to completing existing projects and its willingness to invest large sums of money where it is needed. It is false economy to drag these projects out. We must complete them so we can then proceed in subsequent years to meet other important health care needs. No new major capital construction projects in health will be begun this year.

Similarly, in regards to school construction, the priority will be on completing 18 projects which are currently under construction. Then, in future years, we will be in a better financial position to undertake much needed school-related projects. A total of $55.9 million has been budgeted for the Department of Education's capital program.

A well planned and properly managed program of school and hospital construction is a priority of this Government if we are to equip and maintain our existing buildings and construct new ones to meet changing circumstances. There are many school and hospital boards pressing to have their projects added to the Government's capital program. Our priority must be placed, however, on completing the projects which have already begun.

Expenditure Management

Mr. Speaker, I will now describe the measures taken to manage our growth, but before doing so, I believe it would be useful to review the chain of events that led to the financial situation this Government inherited.

The financial record tells the story clearly and irrefutably. For decades it had been the policy of successive New Brunswick governments to borrow only for capital assets. It was also policy to achieve some surplus of revenue over day-to-day spending so that a portion of capital expenditures could be financed without borrowing.

The ordinary account deficit for 1982-83 was budgeted at $164 million - an enormous amount in comparison to previous years. (see Chart 1) The 1982-83 budget set in motion a chain of events that tripled net debt to $2.8 billion. Interest payments also tripled to a level exceeding expenditures by the Department of Income Assistance.

While the federal government contributed to the problem through a series of cutbacks in programs for health and education as well as other areas, the blame for the financial situation cannot be left entirely at the door of Ottawa.

After five successive years of economic growth, the second longest period without a recession since World War II, the fiscal situation in 1987-88 was this: the deficit on the ordinary account remained well over $100 million; the Province's financial requirements were $517 million, the largest on record; interest on debt had risen from eight per cent of revenue a decade ago to over 14 per cent.

As a result, interest costs have reached a level of outlays exceeded only by the Departments of Health and Community Services and Education.

Mr. Speaker, the damage which rising interest costs inflict on other programs is apparent. As a greater percentage of our tax dollar goes to interest payments, it eats away at what is left to pay for other services. As a bigger percentage of our tax dollar goes to make interest payments, we have less for health, education and roads. (see Chart 2) Managing our spending is not a matter of ideology. It is a matter of practicality.

Mr. Speaker, to manage the growth in the ordinary account and to keep the increase to 5.6 percent over the Third Quarter estimates for last year, it has been necessary to reexamine certain programs. It is without a doubt one of the most difficult decisions we have had to take.

This has been done in such a way as to have the lowest possible impact on the direct delivery of programs and services to individuals. Every attempt has been made to cut back on administrative overhead. This has been achieved by such measures as eliminating most of the allowance for price increases in the cost of overhead, by more careful scrutiny of travel costs and by rationalizing the delivery of certain services.

Mr. Speaker, I call on our hospital boards, school boards and professionals in the health care and educational fields to work with government in finding ways to provide essential services while managing annual cost increases. We must plan our service growth in these fields within the range of what we can afford. Spending in excess of what we can afford would eventually cripple these essential services.

Mr. Speaker, a number of specific steps have been taken in this Budget to manage the rate of growth in our expenditures. There is no doubt these measures will cause difficulty for some of our citizens, and we take these actions only because it is essential if services are to survive over the longer term.

The first of these involves changes to the Prescription Drug Program. This program ensures prescription drugs for seniors, and for certain other people with extraordinary drug needs.

In the past nine years this program has grown from an initial budget of $8 million to approximately $35.7 million for 1987-88. At the present rate of growth this program would cost $75 million by 1995. Steps must be taken now to moderate this rate of growth.

Effective May 1, 1988 seniors not receiving the Guaranteed Income Supplement will be responsible for paying the full cost of the dispensing fee charged by pharmacies. The fee is currently $6.34 per prescription. The cost to low income seniors, that is those receiving the Guaranteed Income Supplement, will be capped at $120 per year. Seniors currently pay $3 per prescription to a ceiling of $45 per year, so the maximum increase for GIS recipients will be $75 per year.

In taking this action we are very aware of the increased burden to our low income seniors. However, by sharing the cost with the beneficiaries the Province can ensure the continuation of this important program.

Chart 1

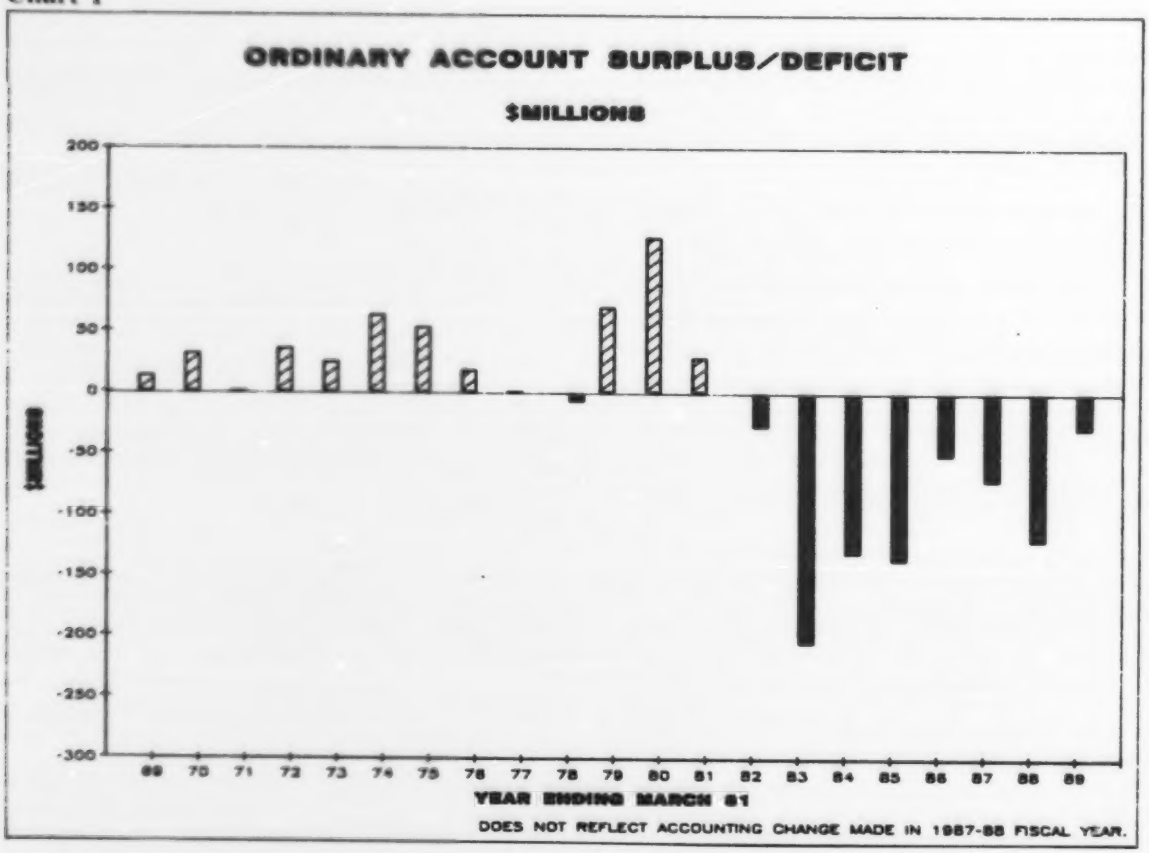

Chart 2

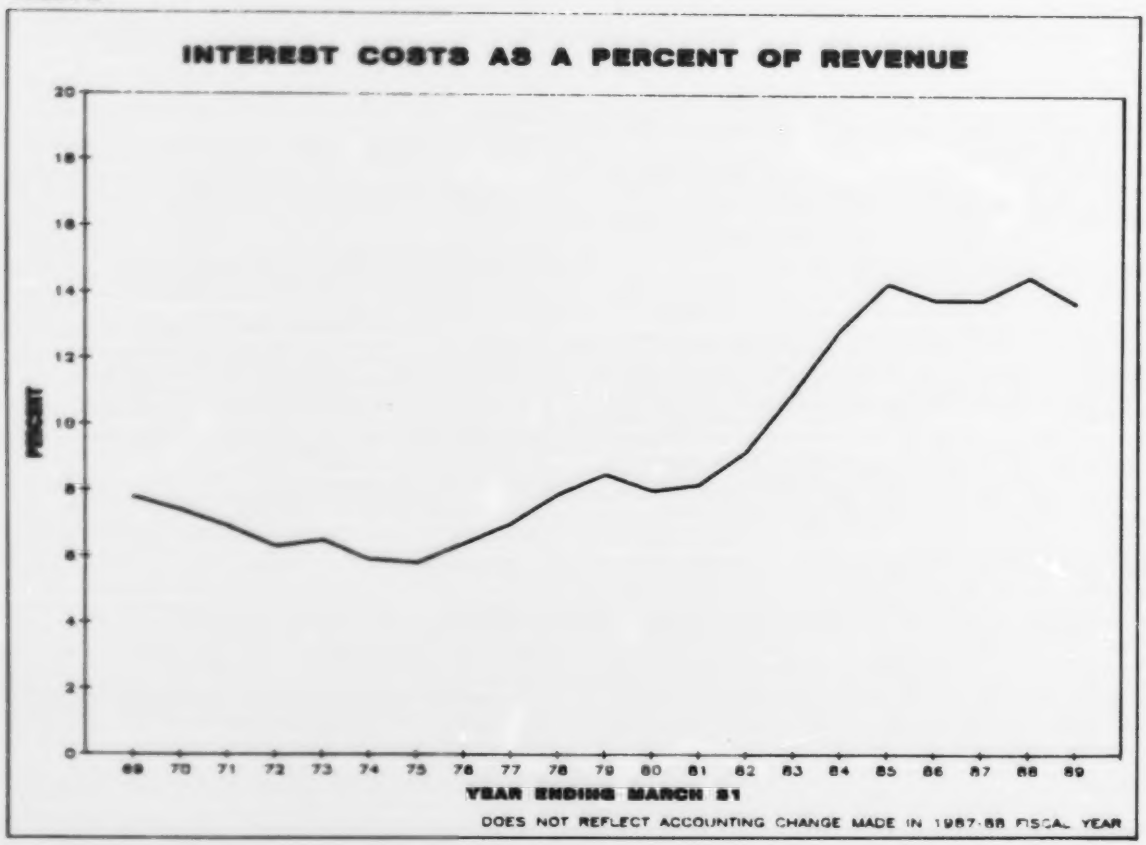

I would note in passing the soaring cost of Ontario's drug benefit plan, and other problems in drug use and cost, have recently led the Ontario Health Minister to appoint a special inquiry into the matter.

The Minister of Health and Community Services will also be meeting with representatives of the pharmacies to seek ways that the escalating cost of the drug programs can be restrained. This will not, however, result in any increased cost to seniors.

The Medicare program is another major expenditure area for the Department of Health and Community Services. Payments under Medicare are estimated to cost $154.7 million in 1988-89. The Minister of Health and Community Services has recently entered discussions with the New Brunswick Medical Society in seeking the co-operation of physicians in the Government's restraint efforts.

Mr. Speaker, we have had in this Province, since 1976, an Alcoholism and Drug Dependency Commission which now operates six provincial treatment centres. However, we have been paying very high fees for persons who are referred or seek treatment outside of the Province. We feel that in the majority of cases the facilities here in New Brunswick can provide the needed service. Therefore, the Minister of Health and Community Services will be introducing measures which will require prior approval of the Alcoholism and Drug Dependency Commission before the Province will pay for treatment outside New Brunswick.

The funding grant for the Mobile Vision Screening Program will be withdrawn. However, Public Health Nursing Services will be enhanced to provide comprehensive screening of preschool children. I might add, Mr. Speaker, that children who need optometrical examination services will continue to receive these at no cost, through medicare.

Also, further efforts to manage costs will apply to the Homemakers Program delivered by various service providers. This program is an important component of the Community Based Services for Seniors Program. We intend to maintain this program to help seniors remain in their homes and communities, among friends and out of institutions. After some experience with it, the Government believes it is feasible to reduce the current rate of utilization of the program. However, it will continue to be widely available and effective.

Mr. Speaker, there are approximately 800 special needs children throughout the Province receiving a broad range of support services for health care, education and recreation. This program has been made universal since the closure of William F. Roberts Hospital School. The budget for these services has almost doubled since the closure of the hospital school.

To help with the provision of support services to these special needs children, the Government will ask for a financial contribution of a portion of the costs from those parents who have the financial resources to provide it. The Department of Health and Community Services will prepare a formula for calculating parental contributions.

From its inception in 1981-82, the Civil Legal Aid Program in this Province was permitted by the former government to operate with insufficient funding to adequately address its mandate. While resources allocated to Criminal Legal Aid grew, this growth was at the expense of Civil Legal Aid. Within Civil Legal Aid the number and range of services available were allowed to erode to the point that today a truly viable civil program in fact no longer exists. To restore and rebuild services to an acceptably effective level at this time would require a level of funding that is beyond our current means.

We have therefore been obliged to eliminate the Civil Legal Aid Program. We are asking the Law Society together with the Law Foundation work with us on this matter to consider alternate means of providing legal services in civil matters to those whose ability to pay for such services is limited. We are asking that New Brunswick lawyers continue their generous tradition of offering services free of charge that are in the public interest.

We are mindful also of our commitment to reduce the pupil-teacher ratio, particularly in the primary grades. However, due to the financial situation being faced by the Government, progress will be slower than desired.

Recent years have also seen a major expansion in textbook purchases as upgrading and changes to curriculum have occurred. This level of spending on textbooks is not sustainable. As a result, $5.8 million will be allocated to instructional resources this year, compared to $ 7.8 million in 1987-88.

As in the case of textbooks, computer purchases in the coming year will be scaled down. Consequently, these will amount to $ 1.6 million this year, compared to $ 3.0 million last year.

Local school boards are being called upon to join with government in a co-operative effort to introduce economies and efficiencies in their operations. Departmental and district staff will work together to consider in what manner these can be implemented so as to ensure the maintenance of the best possible learning opportunities for our students.

Revenue Measures

Mr. Speaker, to ensure the interest payments on our debt do not continue to grow, and in view of the fiscal situation left by the former government, we have also had to consider tax changes.

In considering how to do that, we have kept two principles in mind —our taxation system must be fair and our taxation system must be progressive.

Tax Increases

Corporate Income Tax

Since the Government is asking the people to help resolve the fiscal problem, it is only fair to ask our large corporations to do the same. Accordingly the standard corporate income tax rate will increase from 15 per cent to 16 per cent, effective January 1, 1988. This increase will yield an estimated $5.5 million in additional revenue in 1988-89. This change will not affect small businesses with $200,000 or less of active business income in a year.

Corporation Capital Tax

Effective April 1, the corporation capital tax applied to banks, trust and loan companies will increase to three per cent from 2 per cent, yielding an estimated $2 million in additional revenue in 1988-89.

Sales Tax on Tobacco

Effective midnight tonight tobacco products will be subject to provincial sales tax. This measure will yield an estimated $18 million this fiscal year. With the current change two other provinces will still levy a heavier tax on tobacco than New Brunswick.

Personal Income Tax

Federal tax reform reduced our personal income tax revenue by about $28 million. To recapture part of that revenue loss, effective January 1, 1988 New Brunswick's personal income tax rate will go up by two percentage points to 60 per cent of federal basic tax. Source deductions for this increase will begin on July 1, 1988 at the rate of 60 per cent. Since this will cover only half of the year, taxfilers will pay the higher rate on their first six months of 1988 income when they file their return in the spring of 1989.

This measure will yield $17 million in 1988-89, recovering part of the amount of personal income tax revenue the province would have foregone as a result of federal measures. Overall, the majority of New Brunswickers will still pay less income tax in 1988.

Mr. Speaker, I would like to illustrate what this increase will mean. For most New Brunswickers the increase in provincial taxes due to the rate increase is relatively small compared to the tax savings resulting from federal tax reform. With only standard deductions, a one-earner couple making $30,000 with two children under 18 will pay an additional $62 a year in New Brunswick income tax. This translates to an increase of $2.38 per pay period assuming 26 pay cheques a year. In the example I just cited, tax reform will reduce taxes by $536. Therefore, even with our rate increase, income taxes in this example will be reduced by $474 in 1988. In some individual cases taxes may be higher, but I would re-emphasize, the majority will pay less income tax in 1988, even with our rate increase.

I would like to draw to members' attention the fact that new revenues from large corporations mean an increase in their taxes of 6.7 per cent, while new revenues from personal income taxes will mean an increase for individuals of 3.4 per cent.

Mr. Speaker, it is important to note that New Brunswick and Newfoundland now appear to have the two highest levels of taxation on personal income in the country. This perception is not correct. The prevalence of so-called flat taxes, surtaxes and the fact that Quebec collects its own income taxes renders meaningless any interprovincial comparison based on rates applied to federal basic tax. In fact, Quebec, Manitoba and Saskatchewan have higher effective rates than New Brunswick in most income categories.

Tax Decreases

Mr. Speaker, I am pleased the Government has been able to introduce some tax reductions in this time of restraint.

Property Tax on the Principal Residence Owned and Occupied by Seniors

In keeping with the Government's Agenda for Change, effective January 1, 1989 all persons who attained their 65th birthday prior to that date and who live in their own homes will qualify for a deduction of up to $200 on their property tax bill for 1989. There are no income restrictions on this deduction which will reduce seniors' 1989 property taxes by an estimated $1.4 million. This, in conjunction with the property tax break now in place, will lower senior citizens' property taxes by approximately $3 million in 1989. We are also mindful of our commitment to senior citizens who are tenants in non-subsidized housing. This will be addressed in future budgets.

Property Tax on Farm Outbuildings

Also in keeping with the Agenda for Change, the Farmland Identification Program will be expanded to include farm outbuildings for the 1989 taxation year. Under this program property taxes on farm outbuildings will be deferred as long as the property is in agricultural use. This measure will reduce farmers' property taxes by an estimated $2 million in 1989.

Sales Tax Rebate on Vehicles for the Disabled

Effective midnight tonight sales tax on specially equipped cars, vans and light trucks purchased primarily for the personal transportation of permanently disabled people will be rebated to qualifying purchasers. This provision will also be extended to vehicles purchased and donated to non-profit organizations providing transportation services to the disabled. As a result, sales tax revenue will be lower by an estimated $150,000 this year. Eligibility criteria and procedures for applying for the rebate will be made public over the coming weeks.

Sales Tax Exemptions for I.D. Card Holders

There is one further revenue measure that I am announcing at this time for implementation later this year. Although not a tax decrease, I would characterize this measure as necessary to protect an existing tax break. At present, holders of I D cards such as farmers, fishermen, aquaculturists, wood producers and silviculturists can buy a wide range of items without paying provincial sales tax. This system has resulted in some abuse. One particular problem has been the prac-

tice of some card holders buying only from retailers who will sell them taxable items without collecting the tax. This creates pressure for all retailers to do the same. Such abuse threatens the viability of the exemption system for the workers in these sectors. As a solution to the problem, the Government will adopt a rebate system, under which the consumer pays the tax and applies to the Department of Finance for a rebate. This will end the kind of abuse cited above. Every effort will be made to deal with all applications for rebate as quickly as possible. The Government believes this system will be fairer to consumers and vendors alike.

Fees and Other Revenues

The revenue estimates contained in this budget reflect fee and other revenue increases totalling $9 million. Since some of these won't be implemented until next year, the full value will be realized in 1989-90, amounting to an estimated $13 million. The largest of the fee changes affecting individuals is a 15 per cent increase in motor vehicle fee revenue for the 1989 licence year. These fees have not been increased since 1985-86. The Minister of Transportation will announce a new fee schedule later this year. Some may increase by more than 15 per cent and some by a lesser amount. Other fee changes will be announced during debate of departmental estimates.

Also included in the $9 million increase cited above are higher royalty rates charged to companies harvesting timber on crown lands, amounting to $4 million this year.

Mr. Speaker, the Government found many fees and charges had not been increased for some time and no longer reflected the fair value of the service or product offered for sale.

A guarantee fee will be applied to the New Brunswick Electric Power Commission debt which will generate revenues to the Province of $10 million per annum. Currently, the Commission has outstanding debt totalling $2.5 billion, nearly all of which has either been guaranteed or loaned directly to the Commission by the Province. The Province's guarantee and direct loans have allowed the Commission to borrow more money at lower rates than it would have been able to on its own. This greater borrowing capability has enabled the Commission to undertake large scale power generation projects. Generating cost savings per unit of output arising from the size of these projects combined with the lower interest costs have been a direct benefit to consumers of electricity. However, while electric power consumers gain benefits from the Province's guarantee, the taxpayers in general have been exposed to a substantial risk without compensation. This modest guarantee fee will recognize part of the benefit being provided to N.B. Power.

Mr. Speaker, the Government will not be proceeding with a reduction in the 11 per cent user fee charged to retailers of alcoholic beverages. The Government will implement this change in a future budget when restraint is less of a priority.

Conclusion

Mr. Speaker, restoring confidence in our political institutions is a major task which governments face today. We have proceeded with moderation in managing the affairs of government and with balance in raising new revenues. We have made progress in moderating the percentage of growth in interest costs. We have introduced new initiatives, new directions which, we believe, will create new job opportunities.

The Budget that I have presented to you today sets our Province on a course to build for the future, rather than borrow from it.

An important start is made in implementing our Agenda for Change. The momentum of the provincial economy will be augmented by the measures announced today.

With ordinary account spending of $3,292.7 million and revenue of $3,263.0 million, the ordinary account deficit is budgeted at $29.7 million. Combined ordinary and capital spending yields a budgetary spending figure of $3,595.6 million, a rate of increase of three per cent over Third Quarter estimates for 1987-88. With capital expenditures of $302.9 million and capital recoveries of $41.4 million, the budgetary deficit is calculated at $291.2 million. With net loans and advances of $39.9 million and adjustments for provision for losses and depreciation, financial requirements will be $361.1 million. This is over $155 million less than Third Quarter estimates of financial requirements for 1987-88.

With sinking fund earnings of $121 million, net debt is budgeted to increase by $170 million in 1988-89, the lowest increase since 1981-82.

I am confident the members of this House and the public will see this budget as a new beginning that bodes well for the future of the people of our Province. It is a budget on which the Government will build in the future. I very much look forward to being part of that building process.

Appendix: Summary Budget Information

BUDGET PLAN

1988-89

($Millions)

	Budget Plan	Increase in Net Debt	Financial Requirements
BUDGETARY ACCOUNTS			
Gross Ordinary Revenues	3,263.0		
Gross Ordinary Expenditures	3,292.7		
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(29.7)		
Capital Expenditures	302.9		
Capital Recoveries	41.4		
Net Capital Expenditures	261.5		
BUDGETARY DEFICIT	291.2	291.2	291.2
NON-BUDGETARY ACCOUNTS			
Reduction for Sinking Fund Earnings		121.0	
Increase in Net Debt		170.2	
Net Loans and Advances			39.9
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions			65.4
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation			35.4
Financial Requirements			361.1

COMPARATIVE BUDGET PLAN

($Millions)

	Year Ending March 31			
	1987 Actual[1]	1988 Budget Estimate[2]	1988 Third Quarter Estimate	1989 Budget Estimate
BUDGETARY ACCOUNTS				
Ordinary Account Revenues	2,765.7	2,957.1	2,997.7	3,263.0
Ordinary Account Expenditures	2,838.0	3,061.5	3,119.2	3,292.7
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(72.3)	(104.4)	(121.5)	(29.7)
Capital Account Expenditures	292.0	353.4	370.7	302.9
Capital Account Recoveries	21.8	28.5	42.7	41.4
Net Capital Expenditures	270.2	324.9	328.0	261.5
BUDGETARY DEFICIT	342.6	429.3	449.5	291.2
NON-BUDGETARY ACCOUNTS				
Reduction for Sinking Fund Earnings	98.8	104.5	106.6	121.0
Increase in Net Debt	243.8	324.8	342.9	170.2
Gross Loans and Advances	68.8	69.8	66.2	67.1
Recoveries on Loans and Advances	28.4	28.2	31.2	27.2
Net Loans and Advances	40.4	41.6	35.0	39.9
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions	57.4	63.9	64.3	65.4
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation	14.1	21.7	32.0	35.4
Financial Requirements	426.3	513.1	516.8	361.1

[1] Does not reflect the change in accounting for foreign exchange implemented in the 1987-88 fiscal year.
[2] Includes supplementary estimates.

NOTE: Columns may not add due to rounding.

GROSS ORDINARY REVENUE BY SOURCE
($000)

	Year Ending March 31		
	1988 Budget Estimate	1988 Third Quarter Estimate	1989 Budget Estimate
OWN SOURCE			
Taxes			
Personal Income Tax	482,200.0	500,400.0	520,200.0
Corporate Income Tax	79,700.0	81,700.0	105,700.0
Metallic Minerals Tax	2,045.0	2,412.0	2,347.3
Provincial Real Property Tax	150,200.0	150,200.0	159,629.5
Municipal Real Property Tax	131,500.0	130,600.0	146,900.0
Social Services and Education Tax	496,500.0	505,000.0	560,000.0
Gasoline and Motive Fuels Tax	105,500.0	105,500.0	112,400.0
Tobacco Tax	60,595.0	58,000.0	64,300.0
Amusement Admission Tax	2,310.0	2,000.0	2,071.0
Pari-Mutuel Tax	65.0	41.0	42.3
Insurance Premium Tax	11,565.0	13,765.0	14,250.0
Property Transfer Tax	2,100.0	2,500.0	2,500.0
Corporation Capital Tax	4,000.0	4,000.0	6,450.0
Sub-Total - Taxes	1,528,280.0	1,556,118.0	1,696,790.1
Return On Investment			
Liquor Trading Profits	77,202.2	75,515.8	78,241.9
Interest and Investment Income	19,651.1	19,872.9	22,415.6
Other	381.0	420.3	273.0
Sub-Total - Return On Investment	97,234.3	95,809.0	100,930.5
Licenses and Permits			
Motor Vehicle	38,443.0	40,032.0	42,392.4
Liquor Control and Regulation	5,200.0	5,200.0	5,600.0
Fish and Game	3,467.5	3,539.5	4,355.4
Forests	586.3	569.4	492.0
Mines	438.4	378.4	423.0
General	3,797.3	3,615.2	4,648.4
Sub-Total - Licenses and Permits	51,932.5	53,334.5	57,911.2
Sale of Goods and Services			
Institutional	4,734.3	7,467.1	7,427.4
Intergovernmental	5,690.0	5,993.1	6,224.9
Provincial Parks	1,464.0	1,508.6	1,795.7
Leases and Rentals	1,719.6	1,665.4	1,794.2
General	13,482.3	13,192.1	29,331.4
Sub-Total - Sale of Goods and Services	27,090.2	29,826.3	46,573.6
Royalties			
Forests	17,875.0	20,425.0	24,425.0
Mines	6,865.3	6,940.3	8,568.3
Sub-Total - Royalties	24,740.3	27,365.3	32,993.3
Lottery Revenues	22,600.0	20,500.0	22,500.0
Fines and Penalties	2,510.0	2,096.0	2,160.0
Miscellaneous	2,592.3	3,517.9	2,877.6
TOTAL OWN SOURCE REVENUE	1,756,979.6	1,788,567.0	1,962,736.3
UNCONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Fiscal Equalization Payments	679,000.0	689,000.0	755,000.0
Established Programs Financing - Cash	258,000.0	249,400.0	268,500.0
Extended Health Care	33,500.0	33,600.0	35,200.0
Other	1,800.0	2,300.0	1,800.0
Sub-Total - Unconditional Grants - Canada	972,300.0	974,300.0	1,060,500.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
General Government Services	1,743.8	1,771.6	1,789.3
Transportation	0.0	0.0	697.0
Economic Development	15,755.0	18,140.0	21,716.4
Health	9,147.3	9,674.9	10,827.8
Welfare	155,315.1	154,182.6	158,462.1
Education	45,450.5	45,512.7	44,792.9
Culture	12.7	0.0	0.0
Other	386.7	5,503.7	1,439.9
Sub-Total - Conditional Grants - Canada	227,811.1	234,785.5	239,725.4
TOTAL: GRANTS FROM CANADA	1,200,111.1	1,209,085.5	1,300,225.4
GROSS ORDINARY REVENUE	2,957,090.7	2,997,652.5	3,262,961.7

CAPITAL RECOVERIES

($000)

	Year Ending March 31		
	1988 Budget Estimate	1988 Third Quarter Estimate	1989 Budget Estimate
OWN SOURCE			
General Government Services	100.0	87.0	100.0
Transportation	115.0	148.0	170.0
Economic Development	10.0	10.0	110.0
Education	10.0	85.9	10.0
Other	675.0	955.4	645.0
TOTAL: Own Source Revenue	910.0	1,286.3	1,035.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Transportation	18,763.0	32,302.5	35,150.0
Economic Development	7,350.0	6,088.1	5,215.0
Education	500.0	2,000.0	0.0
Other	1,000.0	1,000.0	0.0
TOTAL: Conditional Grants - Canada	27,613.0	41,390.6	40,365.0
TOTAL: CAPITAL RECOVERIES	28,523.0	42,676.9	41,400.0

RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES

($000)

	Year Ending March 31		
	1988 Budget Estimate	1988 Third Quarter Estimate	1989 Budget Estimate
Recoveries on Loans and Advances	27,971.3	30,792.0	27,044.5
Properties Held for Resale	228.1	358.1	196.4
TOTAL: RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES	28,199.4	31,150.1	27,240.9

GROSS ORDINARY EXPENDITURES BY DEPARTMENT

($000)

Department	Year Ending March 31		
	1988 Budget Estimate	1988 Revised Estimate	1989 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	78,132.3	79,007.2	88,390.9
Department of Agriculture	22,200.0	25,043.2	28,293.4
Alcoholism and Drug Dependency Commission	6,762.9	6,753.3	7,195.9
Board of Management	6,130.2	6,570.9	5,979.8
Cabinet Secretariat	2,999.6	3,007.5	2,859.2
Department of Commerce and Technology	14,845.2	18,040.8	20,344.5
Department of Education	485,791.0	491,978.4	500,052.6
Executive Council	697.8	717.2	896.7
Department of Finance	13,640.6	13,607.9	14,449.2
Department of Fisheries and Aquaculture	15,039.5	19,994.8	19,460.6
General Government	112,476.6	97,355.0	133,606.3
Department of Health and Community Services	810,910.4	839,471.0	887,309.9
Department of Income Assistance	252,598.7	251,197.6	267,339.8
Department of Justice	20,176.8	20,540.9	21,476.1
Department of Labour	25,661.8	34,726.1	34,922.4
Legislative Assembly	9,678.6	9,787.2	9,285.9
Maritime Provinces Higher Education Commission	117,914.4	117,914.4	125,891.6
Department of Municipal Affairs and Environment	295,354.0	294,203.8	310,813.7
Department of Natural Resources	40,711.2	43,022.4	42,758.6
New Brunswick Housing Corporation	18,830.7	19,111.9	19,471.3
New Brunswick Occupational Health and Safety Commission	--	--	--
Office of the Comptroller	6,238.4	6,239.7	6,555.1
Office of Economic Development	--	--	659.4
Office of the Premier	674.8	696.6	813.7
Regional Development Corporation	41,069.9	42,967.5	52,035.8
Service of the Public Debt	430,955.8	434,955.8	446,300.0
Department of the Solicitor General	52,072.2	52,452.0	54,016.0
Department of Supply and Services	37,214.6	37,060.9	40,141.3
Department of Tourism, Recreation and Heritage	32,211.7	33,593.8	34,138.0
Department of Transportation	110,534.6	119,232.4	117,253.8
TOTAL - GROSS ORDINARY EXPENDITURES	3,061,524.3	3,119,250.2	3,292,711.5

CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES

($000)

Department	Year Ending March 31 1988 Budget Estimate	1988 Revised Estimate	1989 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	--	--	--
Department of Agriculture	350.0	250.0	381.5
Department of Commerce and Technology	--	--	--
Department of Education	4,900.0	4,474.3	5,000.0
Department of Fisheries and Aquaculture	--	--	--
Department of Health and Community Services	4,000.0	3,551.3	6,500.0
Maritime Provinces Higher Education Commission	5,223.0	5,223.0	10,155.0
Department of Municipal Affairs and Environment	17,990.0	21,145.0	9,140.4
Department of Natural Resources	6,495.6	5,695.6	3,000.0
Regional Development Corporation	12,000.0	10,480.6	8,000.0
Department of Supply and Services	154,986.5	149,655.7	132,685.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	1,792.5	3,711.5	1,052.0
Department of Transportation	145,700.0	166,580.0	127,000.0
TOTAL - CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES	353,437.6	370,767.0	302,913.9

GROSS LOANS AND ADVANCES

($000)

Department	Year Ending March 31 1988 Budget Estimate	1988 Revised Estimate	1989 Budget Estimate
Department of Agriculture	7,060.0	8,160.0	9,350.0
Department of Commerce and Technology	8,500.0	8,500.0	8,500.0
Department of Education	4,300.0	4,491.6	5,623.3
Department of Fisheries and Aquaculture	15,000.0	14,500.0	15,000.0
Department of Health and Community Services	8,000.0	8,000.0	--
Department of Municipal Affairs and Environment	10.0	10.0	10.0
Department of Natural Resources	942.0	942.0	870.0
New Brunswick Housing Corporation	13,645.0	11,304.6	12,321.7
Regional Development Corporation	3,500.0	1,800.0	6,323.0
Department of Supply and Services	400.0	400.0	400.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	455.0	455.0	275.0
Department of Transportation	8,000.0	7,640.0	8,450.0
TOTAL - LOANS AND ADVANCES	69,812.0	66,203.2	67,123.0

BUDGET 1988-89

NOUVEAU-BRUNSWICK

FINANCES

L'hon. Allan Maher
MINISTRE

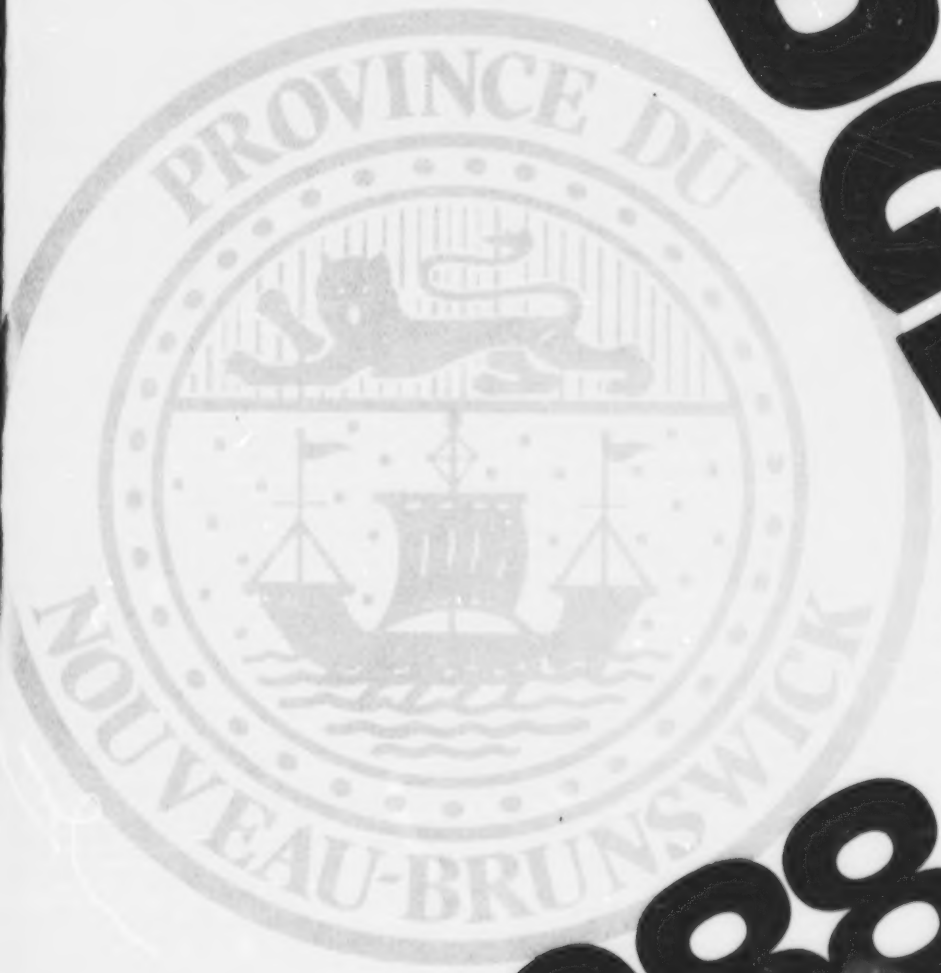

88-03254/

Le budget du Nouveau-Brunswick pour 1988

Discours de

l'honorable Allan E. Maher
ministre des Finances

le 6 avril 1988

ISSN 0833-5680

1988 ministère des Finances

Rapport préparé par le Service d'information du Nouveau-Brunswick
en collaboration avec Traduction des débats,
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Imprimé par l'Imprimeur de la Reine
Province du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Page

Introduction..... 1

Stratégie du gouvernement..... 2

Perspectives économiques..... 2

Plans de dépenses pour 1988-89..... 3

Gestion des dépenses..... 6

Mesures productives de recettes..... 9

Hausses de taxes..... 9

Baisses de taxes.....10

Droits et autres recettes.....10

Conclusion.....11

Annexe: Résumé budgétaire.....13

Introduction

Monsieur l'Orateur,

Avant de présenter mon exposé budgétaire, je tiens à profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de l'Assemblée législative. Vos nombreuses années d'expérience comme député, ainsi que votre sagesse et votre bonne humeur, vous seront des plus précieuses pour présider les nombreux débats animés à venir.

Le budget que je présente aujourd'hui marque un tournant dans la gestion du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il constitue une étape importante dans la mise en oeuvre de notre programme Vers un changement et dans la mise au point d'un plan de renouveau à long terme pour notre province. Le budget que je présente aujourd'hui prévoit un déficit de 29,7 millions de dollars au compte ordinaire. Le jour des élections, nous avons hérité pour 1987-1988 d'un déficit qui, selon les prévisions, devait s'élever à 155,2 millions. Nous estimons que, en raison des mesures déjà prises cette année en matière de gestion, le déficit de 1987-1988 sera considérablement réduit avant la fin de l'année.

L'avenir du Nouveau-Brunswick est prometteur, et le gouvernement est enthousiasmé par ce qu'il est possible de faire pour créer dans notre province une économie forte et vigoureuse. Les perspectives économiques dans l'immédiat sont bonnes, et il y a beaucoup en notre faveur à plus long terme. L'industrie de la province est concurrentielle, et le libre-échange engendrera de nouvelles possibilités d'expansion. Des politiques provinciales judicieuses nous permettront de bâtir sur une telle force sous-jacente afin de créer plus d'emplois et d'offrir à nos concitoyens plus de possibilités de gagner leur vie convenablement.

Vu les conditions financières difficiles, notre gouvernement a cherché à atteindre un équilibre entre notre obligation de respecter les engagements que nous avons pris pendant la campagne et la responsabilité que nous avons de faire en sorte que le coût lié au financement des services soit partagé équitablement.

Nous prenons dans le présent budget des mesures progressistes et à long terme pour aider tous les Néo-Brunswickois à participer à notre vie économique. Nous avons agi avec modération pour maintenir un taux de croissance des dépenses au compte ordinaire qui soit sain mais acceptable. Pour la première fois depuis de nombreuses années, nos dépenses budgétées dans le secteur des transports et du développement économique augmenteront plus rapidement que la moyenne gouvernementale. Nous avons aussi agi avec équilibre et modération pour ce qui est des recettes. Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel ne croit pas en des budgets d'accélération et de décélération dictés par le cycle électoral. Nous estimons que les gouvernements devraient gérer les affaires publiques avec modération et respect.

Monsieur l'Orateur, je demanderais aux députés de remarquer que la forte augmentation des dépenses au cours de l'année 1987-1988 signifie qu'une simple comparaison de notre budget avec celui de l'année dernière doit être interprétée avec prudence. Par exemple, d'un budget à l'autre, les dépenses au compte ordinaire augmentent de 7,6 %, tandis que, selon le rapport du troisième trimestre, elles augmentent de 5,6 %. Dans le présent discours, je ferai des comparaisons qui traduisent le plus fidèlement la véritable portée de notre budget.

Stratégie du gouvernement

Monsieur l'Orateur, 1988-1989 marque un tournant à bien des égards. Le gouvernement relèvera cette année le défi de remettre les finances de la province sur une base solide et de commencer à rebâtir l'économie néo-brunswickoise.

Au cours de l'année qui commence, le gouvernement continuera à dépenser des montants considérables pour fournir des services aux Néo-Brunswickois. Les dépenses globales au compte ordinaire augmenteront de 5,6 %, pour passer de 3,119 milliards qu'elles étaient au troisième trimestre de 1987-1988 à 3,293 milliards.

Dans le présent budget, le gouvernement établit de Nouvelles directions. Nous avons fait d'importants investissements financiers, par exemple en affectant 5,6 millions à une stratégie d'emploi des jeunes, 19,3 millions à un programme de création d'emplois et 4 millions à la mise en valeur des ressources naturelles. Nous prévoyons également 500 000 $ additionnels pour l'aménagement des boisés privés, 500 000 $ pour encourager l'exploration minière, 10 millions pour le rattrapage des services de santé dans le Nord et 2,1 millions sous forme d'aide aux étudiants; de plus, nous accorderons pour 1989 des réductions d'impôt foncier de 2 millions aux agriculteurs et des allégements de l'impôt foncier de 1,4 million aux personnes âgées.

Le déficit au compte ordinaire chutera à 29,7 millions pour l'année en cours, et les besoins financiers en 1988-1989 seront de plus de 155 millions inférieurs aux prévisions budgétaires du troisième trimestre de 1987-1988. Nous sommes déterminés à veiller à ce que, dans l'avenir, la croissance des dépenses au compte ordinaire n'excède pas celle des recettes. Une telle façon de faire, conjointement avec des changements apportés aux dépenses en capital, permettra d'améliorer davantage notre capacité de créer plus d'emplois au cours des années qui suivront. Cela nous permettra aussi de continuer la mise en oeuvre de notre programme Vers un changement en payant au fur et à mesure au lieu d'accabler de tels frais les générations futures.

Un élément important de notre stratégie est la rationalisation des projets d'immobilisations. Nous prévoyons limiter à environ 300 millions par année les emprunts en vue des dépenses en capital au cours des trois prochaines années. À la suite de démarches effectuées par l'industrie de la construction, les contrats seront adjugés plus tôt au cours de la saison de construction, et les travaux iront de l'avant de façon plus rapide et plus efficace.

La réalisation du potentiel de croissance économique est une pierre angulaire de notre stratégie.

Le gouvernement est d'avis que nous devrions investir dans nos gens. Nous devons les préparer et les aider à tirer avantage de nouvelles possibilités, voire à créer eux-mêmes bon nombre de ces possibilités. Des fonds sont prévus dans le budget pour aider plus de gens à acquérir la formation et l'expérience nécessaires pour devenir des membres productifs de la société. L'accent porte surtout sur les besoins des jeunes Néo-Brunswickois, pour qui prendre la place qui leur revient au sein de la population active de notre province est un problème particulier.

Avant d'aborder en détail les plans du gouvernement pour 1988-1989, j'aimerais décrire les perspectives économiques.

Perspectives économiques

Monsieur l'Orateur, les perspectives du Nouveau-Brunswick sont prometteuses. Il est prévu que la croissance économique globale sera de 6,9 % en 1988, de 6 % en 1989 et de 5,8 % en 1990. Après inflation, il est prévu que le taux de croissance économique sera de 2,4 % au cours de la présente année et de 2 % au cours des deux années suivantes. Les prévisions actuelles indiquent que le taux de chômage enregistrera une modeste baisse pour tomber à 12,7 % cette année et qu'il continuera à diminuer pour tomber à 12,2 % en 1989 et à 11,9 % en 1990. Nous voyons d'un bon oeil une telle amélioration, mais nous considérons toujours que de tels niveaux de chômage sont inacceptables. Un programme vigoureux de développement économique afin d'essayer d'améliorer les perspectives est un engagement du gouvernement.

À cet égard, le gouvernement annoncera plus tard au cours de l'année une stratégie de développement économique globale, y compris un plan budgétaire réparti sur trois années, comme il est indiqué dans le programme Vers un changement.

Il est prévu pour l'instant que les investissements augmenteront de 3,7 % cette année, mais qu'ils diminueront en 1989, puis qu'ils augmenteront de 1 % en 1990. Monsieur l'Orateur, le gouvernement discute actuellement, avec l'industrie, de plusieurs projets importants qui n'ont pas encore reçu le feu vert et qui ne sont pas compris dans les prévisions. Le gouvernement estime que le taux d'investissement peut connaître une amélioration considérable par rapport aux prévisions. Par exemple, nous estimons que de nouveaux projets d'envergure dans les secteurs des pâtes et papiers ainsi que de l'énergie offriront des possibilités accrues de croissance et d'emploi.

Plans de dépenses pour 1988-1989

Priorité au développement économique

Le gouvernement a clairement indiqué que la création d'emplois est en tête de liste de ses priorités. Le budget de 1988-1989 reflète une telle priorité. Dans le budget, le pourcentage l'augmentation des fonds affectés au compte ordinaire destiné au développement economique dépasseront les fonds affectés aux programmes sociaux et à l'administration. Les dépenses au sein des ministères à vocation économique augmenteront de 17,1 % par rapport au budget de l'année dernière.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant faire part des faits saillants de quelques-unes des nouvelles initiatives prévues dans différents ministères pour stimuler le développement économique.

Stratégie d'emploi des jeunes

Le gouvernement est conscient des frustrations des gens qui constatent qu'ils ne possèdent pas la scolarité, la formation, l'expérience pratique ou simplement le savoir-faire nécessaires pour obtenir et garder les emplois qu'ils désirent et de ceux qui, pire encore, se retrouvent malgré eux dans une situation de dépendance à l'égard du soutien public.

Grâce au budget, le gouvernement lancera une importante offensive en vue d'éliminer les obstacles que rencontrent nos jeunes au moment où ils s'efforcent de prendre la place qui leur revient sur le marché du travail.

En prévision de l'aboutissement des négociations en cours avec le gouvernement fédéral, une stratégie d'emploi des jeunes sera entreprise afin d'encourager et d'aider les jeunes à poursuivre leurs objectifs en matière d'emploi. Cette stratégie permettra d'offrir une gamme complète de services : évaluation personnelle, orientation, perfectionnement, possibilités de formation et de participation au marché du travail.

En tenant compte de la participation du fédéral, nous prévoyons que, au cours de la première année complète de fonctionnement, 10 000 jeunes seront évalués et inscrits à des activités menant à une carrière. Il s'agit de la stratégie d'emploi des jeunes la plus ambitieuse qui ait jamais été envisagée au Canada. Le gouvernement affecte 5,6 millions de ses fonds au programme pour la présente année financière. Un tel engagement sera porté à 13,5 millions au cours de la première année complète de fonctionnement.

Emploi de bénéficiaires de l'assistance sociale

L'autre volet de notre offensive en matière d'emploi concernera les personnes aptes au travail qui sont bénéficiaires de l'assistance sociale. Par l'entremise du programme global offert par le ministère de l'Aide au revenu, les bénéficiaires de l'assistance sociale auront la possibilité d'accroître leurs compétences et d'acquérir l'expérience nécessaire pour se tailler une place solide sur le marché du travail. Des programmes fédéraux d'une valeur de 7 millions seront offerts en contrepartie des 7 millions que la province dépensera au cours de la présente année financière; ainsi, il s'agira de la plus importante initiative dans l'histoire de la province en vue d'aider les bénéficiaires de l'assistance sociale à devenir indépendants.

Enseignement supérieur et Formation

Un volet fondamental du budget est de préparer les Néo-Brunswickois aux possibilités d'emploi à venir. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation reçoit 500 000 $ en nouveaux fonds pour des cours visant à préparer les gens sur le plan technologique et pour accroître le degré d'alphabétisation des adultes. De plus, le budget du ministère comporte 200 000 $ pour élargir les programmes de formation dans le secteur des pêches, de concert avec le ministère des Pêches et de l'Aquaculture.

Cette année, 1,9 million de plus est affecté au collège communautaire de Dieppe, qui entame sa deuxième année complète de fonctionnement.

Le savoir est un élément de plus en plus important dans la nouvelle économie globale. La formation universitaire est un des facteurs clés pour que nos jeunes se trouvent un emploi dans l'avenir. Le gouvernement relève le défi. Le budget prévoit une aide accrue de 7,977 millions aux universités. Il s'agit d'un taux de croissance de 6,8 %, ce qui répond au financement recommandé par la Commission d'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Une partie de la hausse, soit 1,75 %, vise à compenser l'érosion du financement du début des années 80.

En outre, Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'améliorations s'élevant en tout à 2,1 millions de dollars ont été apportées au Programme d'aide aux étudiants, conformément à notre engagement de rendre les études postsecondaires plus accessibles aux Néo-Brunswickois.

Le plafond de la bourse pouvant être accordée passera de 2 200 $ à 2 700 $ par année. Une telle mesure sera particulièrement importante pour les étudiants qui ont une famille et pour ceux qui suivent des programmes d'études à frais élevés, et elle réduira le fardeau de la dette qu'ont de nombreux étudiants au moment de l'obtention de leur diplôme.

Le barème servant à calculer le niveau des contributions parentales sera rajusté à la hausse pour fournir une aide accrue aux étudiants provenant de familles à faible revenu. Ainsi, le seuil de revenu pour les contributions parentales sera haussé de 1 500 $.

Un programme est en vigueur depuis plusieurs années pour aider les étudiants se préparant à exercer des professions pour lesquelles il y a une pénurie. Dans le présent budget, le gouvernement ajoute la pharmacie clinique et l'hygiène dentaire à la liste des professions admissibles à l'aide en question. Un montant additionnel de 80 000 $ a été ajouté au budget de 1988-1989 dans un tel but.

Le gouvernement bloque à 8 000 $ le niveau de dette minimal nécessaire avant que les étudiants soient admissibles à une remise d'une partie de leur prêt d'études canadien. De concert avec les mesures mentionnées, une telle décision aidera à amoindrir les problèmes liés au fardeau de la dette avec lequel de nombreux diplômés sont aux prises à la fin de leurs études.

Pêches et Aquaculture

L'industrie de la pêche commerciale du Nouveau-Brunswick connaît actuellement une évolution et une croissance spectaculaires. Le changement de nom du ministère, désormais appelé ministère des Pêches et de l'Aquaculture, témoigne de la reconnaissance du besoin d'appuyer à la fois le secteur de la pêche traditionnelle et l'industrie de l'aquaculture, qui croît rapidement. Un montant de 200 000 $ est prévu pour mettre sur pied une division de l'aquaculture, au ministère, afin de pouvoir répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des aquaculteurs. Le gouvernement veillera à ce que la nouvelle industrie se développe aussi rapidement que possible, sans limiter les pêcheurs traditionnels dans la poursuite de leur profession.

Le budget du ministère comporte 150 000 $ supplémentaires pour élargir les programmes relatifs à la promotion de nos produits de la pêche et pour améliorer les communications entre le ministère, l'industrie et les résidents de la province.

Le gouvernement a aussi prévu 30 000 $ de plus pour assurer un meilleur service aux pêcheurs, au cours des négociations avec le gouvernement du Canada et d'autres provinces en vue d'obtenir une part équitable des contingents pour les pêcheurs du Nouveau-Brunswick.

Agriculture

Le budget comporte un montant additionnel de 140 000 $ pour aider à la promotion de produits du Nouveau-Brunswick et pour permettre l'inspection des fruits et légumes, au niveau de la vente au détail. Il sera ainsi assuré que les producteurs font leur part en emballant et en présentant leurs produits d'une façon qui en garantit la valeur pour les consommateurs néo-brunswickois.

L'industrie bovine est bien loin de pouvoir suffire à la demande locale de boeuf. Néanmoins, bon nombre d'éleveurs sont obligés de vendre leurs bovins avant que ceux-ci soient prêts pour l'abattage, à cause d'un fonds de roulement insuffisant. Le budget comprend 75 000 $ pour un programme visant à aider les éleveurs du Nouveau-Brunswick à garder leurs bovins jusqu'à ce que ces derniers soient prêts pour l'abattage.

Tourisme

Le budget prévoit 300 000 $ supplémentaires pour augmenter la promotion touristique. Parallèlement, l'industrie locale sera encouragée à participer à la production de matériel promotionnel. Le gouvernement encouragera le tournage et la production de films et de vidéos au Nouveau-Brunswick.

Le budget comporte 40 000 $ en vue de financer un accroissement des services de sauveteurs pour les installations provinciales, ce qui fera passer de 5 à 11 le nombre d'endroits où nous offrons de tels services.

Des fonds additionnels de 25 000 $ seront prévus pour aider les petits musées dans leurs activités de développement.

Revitalisation des centres-villes

Le programme Vers un changement a clairement établi la priorité que le gouvernement accorde à l'aménagement des centres-villes comme moyen de stimuler la croissance économique. Le financement du Programme de revitalisation des rues principales a été accru de 300 000 $, comme apport à la mise en oeuvre du programme Centre-ville. Il ne s'agit que d'une mesure initiale. Nous négocions actuellement avec le gouvernement fédéral pour lancer une stratégie globale d'aménagement urbain dont la date cible de mise en oeuvre est le 1er avril 1989.

Environnement

Un environnement sain est très important, et nous nous sommes engagés à élaborer une loi sur la protection des eaux. Nous nous sommes aussi engagés à faire en sorte que le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement ait le personnel nécessaire pour bien mettre en oeuvre ses politiques concernant la protection de l'approvisionnement en eau et l'élimination des déchets. Par conséquent, le budget du ministère comprend des fonds additionnels de 182 000 $ à de telles fins.

Ministère du Travail

Le ministère du Travail, grâce à la nouvelle importance accordée à son programme de développement de l'emploi, jouera un rôle plus décisif pour ce qui est de favoriser de nouvelles perspectives d'emplois et de contribuer au développement à long terme de l'économie du Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du secteur privé et du bénévolat, des possibilités d'acquérir une formation et de l'expérience de travail seront offertes aux chômeurs, aux étudiants, aux jeunes, aux femmes, aux handicapés et aux autochtones. De plus, grâce à une initiative spéciale déjà en cours, soit le nouveau programme Entrepreneur du Nouveau-Brunswick, les chômeurs recevront de l'aide pour se lancer en affaires. Un montant global de 19,3 millions sera affecté à de telles initiatives, y compris 4 millions destinés à la création d'emplois dans notre secteur des ressources naturelles. Des fonds du présent budget sont aussi prévus pour faire face à certaines crises au fur et à mesure qu'elles surviendront dans notre économie.

Ressources naturelles

Le taux de croissance naturelle de nos forêts n'arrive pas à répondre aux besoins de nos industries axées sur la forêt, qui sont en expansion. C'est pourquoi 2 millions de dollars provenant du fonds de développement de l'emploi, au ministère du Travail, seront affectés cette année à l'activité sylvicole. Voilà un excellent exemple de la façon dont nous pouvons mettre des gens au travail aujourd'hui afin d'assurer des emplois dans notre industrie forestière à l'avenir. Notre objectif est de veiller à ce que nos actions aujourd'hui rapportent des dividendes intéressants demain.

Un montant additionnel de 2 millions est également prévu pour des activités de création d'emplois liées à nos ressources naturelles. Ces activités comprendront des initiatives visant la mise en valeur de l'habitat du poisson et la protection des saumons reproducteurs, afin d'augmenter l'attrait à long

terme de l'industrie de la pêche sportive. Un montant est également prévu pour la formation de sapeurs-pompiers forestiers. De telles activités seront elles aussi financées grâce aux fonds de création d'emplois du ministère du Travail.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'encourager les propriétaires de boisés privés à adopter des pratiques d'aménagement qui augmenteront leur récolte. Nous poursuivrons nos efforts pour obtenir une plus grande participation fédérale aux programmes d'aide destinés aux propriétaires de boisés. Cependant, nous donnons une preuve de notre engagement en prévoyant dans le budget 500 000 $ additionnels pour des programmes visant à aider les propriétaires de boisés privés.

Le budget prévoit 6,4 millions pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette d'une façon plus sûre pour l'environnement. Dans le programme de pulvérisation, nous ferons passer de 20 % à 50 % la proportion de l'utilisation du B.t. par rapport à celle des substances chimiques.

Le Nouveau-Brunswick comporte de nombreuses mines productives et rentables, mais une exploration et une mise en valeur soutenues s'imposent pour que de nouvelles mines soient mises en exploitation. Dans une telle optique, le budget prévoit aussi un nouveau financement de 500 000 $ pour des activités supplémentaires d'exploration géologique de la part du ministère et pour un programme de subvention à l'exploration des minéraux, en vue d'aider les petites compagnies d'exploitation minière.

Commerce et Technologie

L'établissement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les programmes qu'elle a annoncés veulent dire que certains services que la province fournissait auparavant à l'industrie sont maintenant offerts au palier fédéral. Néanmoins, la province n'a pas réduit ses engagements financiers dans le domaine. Nous ne nous retirerons pas du domaine de l'aide aux entreprises néo-brunswickoises, mais nous adapterons nos programmes afin qu'ils suppléent vraiment à ceux qu'offre l'APECA. Le ministre du Commerce et de la Technologie donnera plus tard d'autres détails.

Plus tard au cours de l'année, le gouvernement entreprendra également plusieurs nouvelles initiatives pour aider le secteur des affaires et les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick. Nous instaurerons un régime d'épargne-actions qui sera en vigueur durant l'année d'imposition 1989. À cet égard, un document de travail sera déposé à la Chambre dans un proche avenir. De plus, nous sommes prêts à mettre en oeuvre de nouvelles initiatives de capital de risque, conjointement avec les mouvements ouvriers et coopératifs.

Transports

La première priorité du gouvernement actuel dans le domaine des transports est de construire une Transcanadienne à quatre voies et de terminer la route 11 tout en entretenant et en améliorant le réseau routier dans le reste de la province.

Le budget des immobilisations du ministère des Transports est de 127 millions pour 1988-1989. J'ai le plaisir d'annoncer que des fonds sont prévus pour entreprendre la conception du pont de Miscou et que la conception du traversier pour Grand Manan, dont la version définitive sera choisie d'ici le début de l'été, est maintenant commencée.

La sécurité routière est également une grande priorité. Nous fournissons un financement additionnel de 507 000 $ pour aider le Nouveau-Brunswick à se conformer au code de sécurité national pour les transporteurs routiers et pour exercer une surveillance accrue du poids des véhicules sur les routes du sud-est de la province.

Société d'aménagement régional

Les gouvernements fédéral et provincial ont signé une entente-cadre sur les langues officielles. Conformément à cette entente, 500 000 $ ont été ajoutés au budget de la SAR, ce qui permettra aux ministères provinciaux de profiter de fonds additionnels offerts par le gouvernement fédéral.

Initiatives en matière de soins de santé

Bien que l'accent du présent budget soit mis sur l'emploi, le gouvernement a prévu des fonds pour aller de l'avant dans ses engagements prioritaires en matière de soins de santé.

Monsieur l'Orateur, dans ses engagements électoraux, le gouvernement a déclaré que le développement des services de santé dans le Nord était la première priorité en matière de soins de santé et qu'il dépenserait 10 millions en 1988-1989 pour appuyer une telle initiative.

J'ai le plaisir de confirmer que les 10 millions sont compris dans le budget d'aujourd'hui. D'autres détails seront annoncés plus tard au cours de la session par le ministre de la Santé et des Services communautaires.

Les problèmes d'alcool et de toxicomanie font des ravages terribles chez un grand nombre de nos résidents. Le gouvernement imposera des mesures plus strictes pour s'occuper du problème de la conduite en état d'ébriété, y compris une augmentation du droit à acquitter pour le rétablissement des permis ainsi que des programmes de formation obligatoires pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies.

Éducation

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a reconnu les avantages immédiats qui découlent de l'intégration, dans le système scolaire régulier, des enfants ayant des besoins spéciaux. Par conséquent, des fonds nouveaux seront fournis au ministère de la Santé et des Services communautaires en vue de recruter d'autres professionnels nécessaires pour la prestation de services de soutien à l'enfance dans le système scolaire. Les professionnels recrutés seront notamment des orthophonistes, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des psychologues cliniciens.

Conformément à l'engagement au programme Vers un changement, Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'annoncer un nouveau programme de supplément scolaire d'environ 757 000 $ pour les élèves dont les familles reçoivent une assistance de base. Une telle mesure aidera les familles dans le besoin à payer les dépenses supplémentaires qu'occasionne la préparation des enfants pour l'école, par exemple les fournitures scolaires et les vêtements.

Supplément pour le combustible

Un avantage supplémentaire pour les bénéficiaires de l'assistance sociale est l'extension de la période pendant laquelle est offert le supplément pour le combustible. À partir de l'hiver prochain, le supplément sera également versé pour le mois d'avril. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre l'amélioration du programme au cours des années qui suivront.

Construction d'hôpitaux et d'écoles

Monsieur l'Orateur, j'aimerais passer brièvement en revue les projets du gouvernement en matière de construction d'écoles et d'hôpitaux. Pour 1988-1989, nous avons désigné comme prioritaire l'achèvement des travaux de construction d'écoles et d'hôpitaux déjà en cours. À notre avis, un gel des travaux en cours serait ni dans l'intérêt des Néo-Brunswickois ni efficace sur le plan financier.

Au lieu de cela, Monsieur l'Orateur, 71,4 millions ont été affectés aux projets de construction d'hôpitaux en cours, ce qui est le plus gros montant jamais consacré à l'organisation sanitaire. Les dépenses en capital dans le domaine de la santé était de 69,4 millions l'année dernière, de 54,9 millions en 1986-1987 et de 30,9 millions en 1985-1986. Dans le budget de cette année, 85 % des fonds seront consacrés à des hôpitaux déjà en construction. Notre but est d'achever les hôpitaux en respectant les budgets des contrats à forfait, qui sont en voie d'être mis au point. Ces projets importants seront tous achevés selon un calendrier accéléré.

Le budget record pour la construction d'hôpitaux reflète la détermination du gouvernement d'achever les projets en cours et sa volonté d'investir de grosses sommes là où c'est nécessaire. Faire traîner de tels projets est une fausse économie. Nous devons achever les projets pour ensuite être en mesure de répondre dans les prochaines années à d'autres besoins importants en matière de soins de santé. Aucun nouveau projet important de construction ne sera entrepris cette année dans le domaine de la santé.

De la même façon, en ce qui concerne la construction d'écoles, la priorité sera accordée à l'achèvement des 18 projets en cours. Ensuite, dans les années à venir, nous serons mieux placés financièrement pour entreprendre des projets dont le besoin se fait grandement sentir dans le domaine scolaire. Un total de 55,9 millions a été inscrit au budget pour le programme d'immobilisations du ministère de l'Éducation.

Un programme de construction d'écoles et d'hôpitaux bien planifié et convenablement géré constitue une priorité du présent gouvernement, si nous voulons équiper et entretenir nos édifices actuels et en construire de nouveaux afin de faire face aux circonstances qui changent. De nombreux conseils scolaires et conseils d'administration d'hôpitaux font des démarches pour que leurs projets soient ajoutés au programme d'immobilisations du gouvernement. Toutefois, notre priorité doit être accordée à l'achèvement des projets déjà commencés.

Gestion des dépenses

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant décrire les mesures prises pour gérer notre croissance, mais, auparavant, je pense qu'il serait utile de passer en revue la série d'événements qui a entraîné la situation financière dont le gouvernement actuel a hérité.

Le bilan financier illustre les faits de façon claire et irréfutable. Pendant des décennies, la politique des gouvernements du Nouveau-Brunswick qui se sont succédé a été d'emprunter seulement pour les immobilisations. La politique a aussi été de réaliser un excédent de recettes par rapport aux dépenses courantes, afin qu'une partie des dépenses en capital soient financées sans emprunt.

Le déficit au compte ordinaire de 1982-1983 a été budgété à 164 millions, une somme énorme par rapport aux années précédentes. (voir Figure 1) Le budget de 1982-1983 a mis en branle une série d'événements qui a fait tripler la dette nette pour la porter à 2,8 milliards. Les paiements d'intérêts ont aussi triplé pour atteindre un niveau excédant les dépenses du ministère de l'Aide au revenu.

Même si le gouvernement fédéral a aggravé le problème en procédant à une série de coupes dans des programes relatifs à la santé et à l'éducation ainsi que dans d'autres domaines, Ottawa ne peut être entièrement blâmé pour la situation financière.

Après cinq années consécutives de croissance économique -- il n'y a eu qu'une période plus longue sans récession depuis la Deuxième Guerre mondiale --, la situation financière en 1987-1988 était la suivante : le déficit au compte ordinaire s'est maintenu bien au-dessus de 100 millions; les besoins financiers de la province ont atteint 517 millions, les plus élevés jamais enregistrés; l'intérêt de la dette est passé de 8 %, il y a dix ans, à plus de 14 % des recettes.

Le résultat est que les frais d'intérêt ont atteint un niveau tel que seuls le ministère de la Santé et des Services communautaires et le ministère de l'Éducation ont des sorties de fonds plus élevées.

Monsieur l'Orateur, le tort que la hausse des frais d'intérêt cause à d'autres programmes est évident. Plus le pourcentage de nos recettes fiscales affecté aux paiements d'intérêts augmente, moins il reste pour d'autres services. Plus le pourcentage de nos recettes fiscales affecté aux paiements d'intérêts augmente, moins nous avons pour la santé, l'éducation et les routes. (voir figure 2) Contenir nos dépenses n'est pas une question d'idéologie. C'est une question de sens pratique.

Monsieur l'Orateur, pour contenir la croissance du compte ordinaire et limiter l'augmentation à 5,6 % par rapport aux prévisions du troisième trimestre de l'année dernière, il a été nécessaire de réévaluer certains programmes. C'est sans aucun doute l'une des décisions les plus difficiles qu'il nous a fallu prendre.

Figure 1

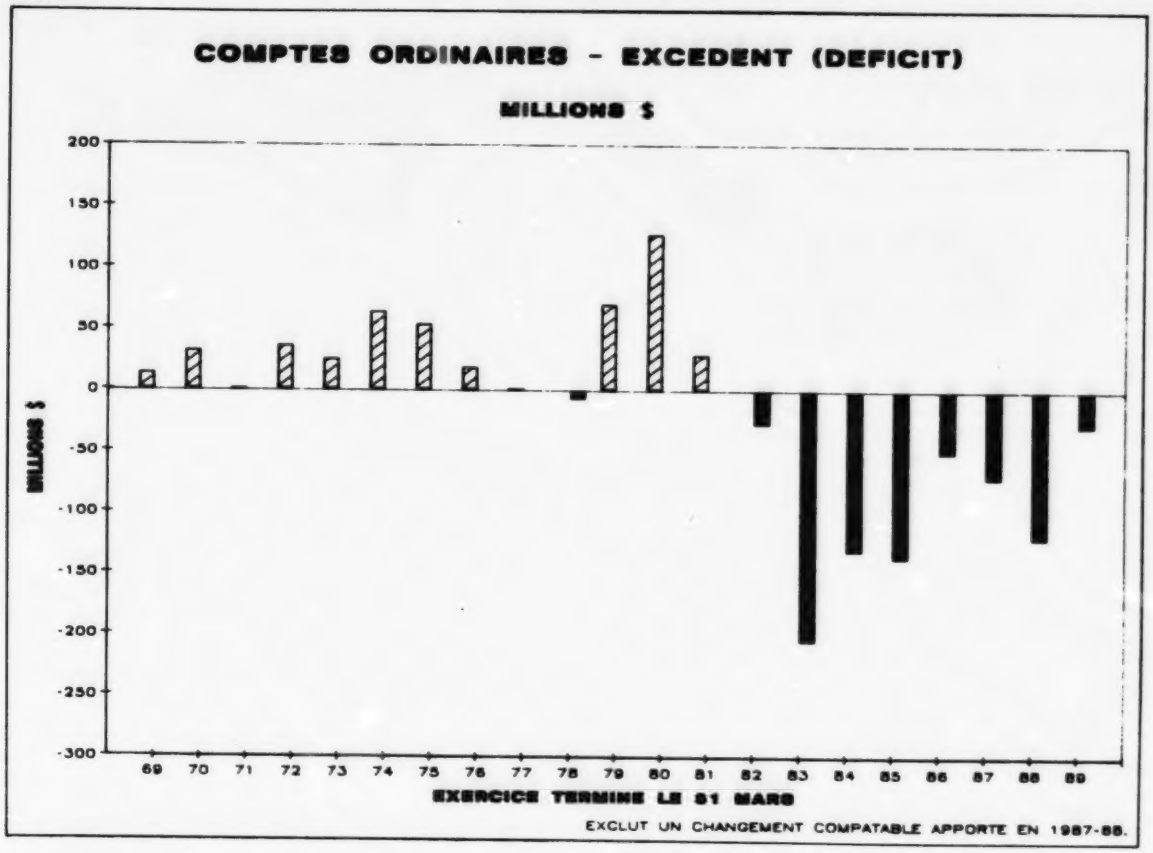

Figure 2

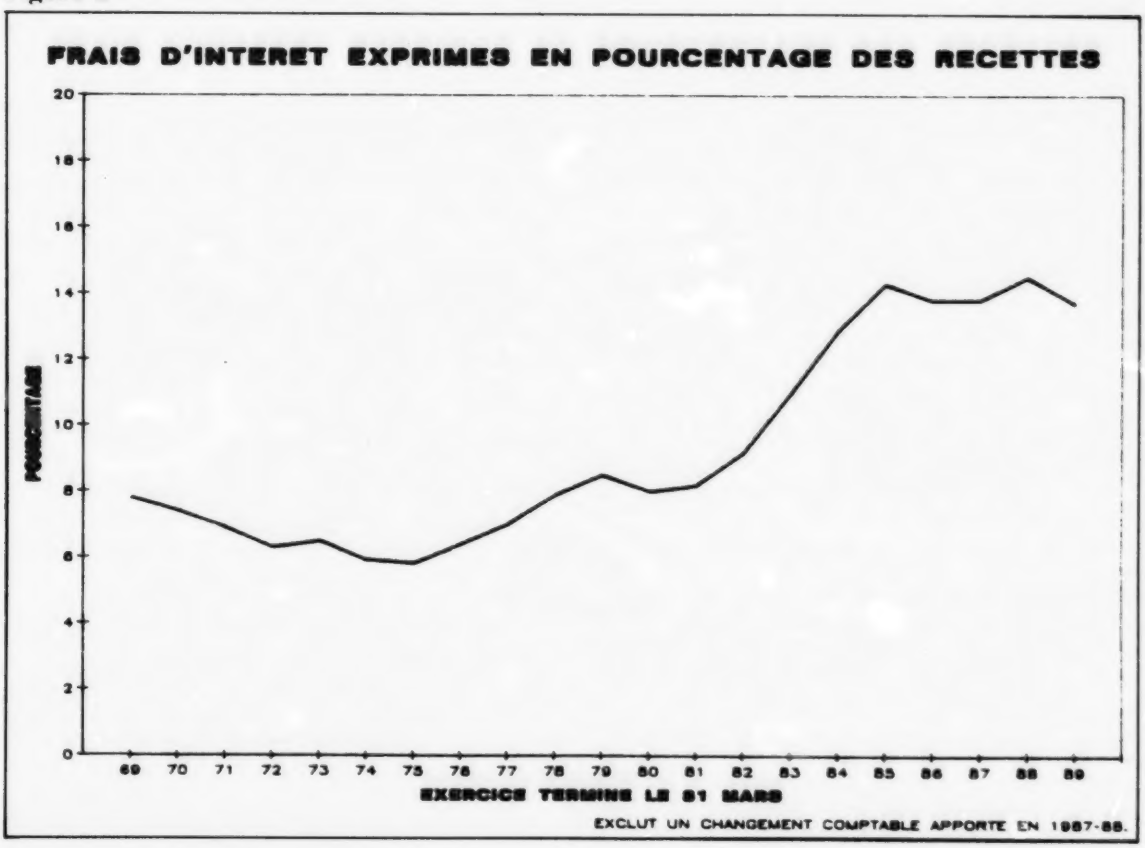

Cela a été fait de manière à minimiser l'incidence directe sur les services et les programmes offerts aux particuliers. Tous les efforts ont porté sur la réduction des frais généraux d'administration. Les mesures retenues comprennent l'élimination de la majeure partie de la provision pour les augmentations de prix relativement aux frais généraux, un examen plus attentif des frais de déplacement et une rationalisation de la prestation de certains services.

Monsieur l'Orateur, je demande à nos conseils d'administration d'hôpitaux, à nos conseils scolaires et à nos professionnels de la santé et de l'éducation de travailler avec le gouvernement pour trouver des moyens de fournir les services essentiels tout en contenant les augmentations annuelles des frais. C'est en fonction de nos moyens que nous devons planifier la croissance de nos services dans de tels domaines. Dépenser au-dessus de nos moyens paralyserait éventuellement les services essentiels en question.

Monsieur l'Orateur, un certain nombre de mesures ponctuelles ont été prises dans le présent budget pour contenir le taux de croissance de nos dépenses. Ces mesures occasionneront sans doute des difficultés pour certains de nos résidents, mais nous devons agir ainsi parce que c'est essentiel pour assurer le maintien à long terme des services.

Une première mesure a trait à des changements au régime de dispensation gratuite des médicaments sur ordonnance. Le régime couvre des médicaments sur ordonnance à l'intention des personnes âgées et de certaines autres personnes ayant des besoins spéciaux en médicaments.

Au cours des neuf dernières années, le budget du régime est passé de 8 millions au départ à environ 35,7 millions pour 1987-1988. Au taux de croissance actuel, le régime coûterait 75 millions d'ici 1995. Des mesures s'imposent dès maintenant pour modérer ce taux de croissance.

À compter du 1er mai 1988, les personnes âgées qui ne reçoivent pas le supplément de revenu devront payer le plein montant des honoraires de dispensation demandés par les pharmacies. Les honoraires sont actuellement de 6,34 $ par ordonnance. Il y aura un maximum de 120 $ par année pour les personnes âgées à faible revenu, soit celles qui reçoivent le supplément de revenu garanti. Il y aura un maximum de 120 $ par année. Les personnes âgées paient actuellement 3 $ par ordonnance, jusqu'à concurrence de 45 $ par année; l'augmentation maximale pour les bénéficiaires du supplément de revenu sera donc de 75 $ par année.

Nous sommes très conscients qu'une telle mesure accroîtra le fardeau de nos personnes âgées à faible revenu. Cependant, en partageant les frais avec les bénéficiaires, la province peut assurer la continuation d'un régime aussi important.

Je voudrais signaler en passant que la montée en flèche du coût du Régime de médicaments gratuits de l'Ontario ainsi que d'autres problèmes relatifs au coût et à l'utilisation des médicaments ont récemment amené le ministre de la Santé de l'Ontario à nommer une commission spéciale d'enquête pour étudier la question.

Le ministre de la Santé et des Services communautaires rencontrera aussi des représentants des pharmacies afin de trouver des façons de contenir l'escalade du coût des programmes de médicaments. Toutefois, il ne s'ensuivra pas une hausse des frais pour les personnes âgées.

Le régime d'assurance-maladie est un autre secteur important de dépenses pour le ministère de la Santé et des Services communautaires. Le coût estimatif des paiements du régime d'assurance-maladie est de 154,7 millions pour 1988-1989. Le ministre de la Santé et des Services communautaires a récemment entrepris des discussions avec la Société Médicale du Nouveau-Brunswick afin d'obtenir la collaboration des médecins en ce qui a trait aux efforts de restriction du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, nous avons depuis 1976 dans la province la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance, qui administre maintenant six centres de traitement provinciaux. Toutefois, nous payons des frais très élevés pour les personnes qui sont dirigées ou qui se font traiter à l'extérieur de la province. Nous estimons que, dans la grande majorité des cas, les installations dont le Nouveau-Brunswick dispose peuvent fournir les services requis. Par conséquent, le ministre de la Santé et des Services communautaires instaurera des mesures selon lesquelles l'approbation préalable de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance sera nécessaire pour que la province paie des traitements à l'extérieur de la province.

La subvention de financement du Programme d'unités mobiles d'examen de la vue sera retirée. Toutefois, les services infirmiers de santé publique seront améliorés pour que soit effectué un dépistage préscolaire complet. Permettez-moi d'ajouter, Monsieur l'Orateur, que les enfants qui ont besoin de services d'examen par un optométriste continueront à recevoir ces services gratuitement par l'intermédiaire du régime d'assurance-maladie.

De plus, des efforts supplémentaires pour contenir les coûts porteront sur le programme d'aide familiale offert par divers fournisseurs de services. Le programme est un élément important du Programme de services communautaires aux personnes âgées. Nous avons l'intention de maintenir le programme pour aider les personnes âgées à rester dans leurs foyers et dans leurs localités, parmi leurs amis, et non dans des établissements. Après un peu d'expérience avec le programme, le gouvernement estime qu'il est possible de réduire le taux actuel d'utilisation du programme. Toutefois, ce dernier demeurera largement accessible, et son efficacité sera maintenue.

Monsieur l'Orateur, la province a environ 800 enfants ayant des besoins spéciaux, qui reçoivent une vaste gamme de services de soutien en soins de santé, en éducation et en loisirs. Depuis la fermeture de l'école-hôpital William F. Roberts, le programme a été universalisé. Le budget pour de tels services a presque doublé, depuis la fermeture de l'école-hôpital.

Afin d'aider à offrir des services de soutien aux enfants ayant des besoins spéciaux, le gouvernement demandera une participation financière aux parents qui en ont les moyens, afin de payer une partie des frais. Le ministère de la Santé et des Services communautaires établira une formule pour calculer la contribution des parents.

Le gouvernement précédent a permis que, depuis ses débuts en 1981-1982, le programme provincial d'aide juridique en matière civile fonctionne sans un financement suffisant pour remplir son mandat de façon satisfaisante. Les

ressources affectées au programme d'aide juridique en matière criminelle ont augmenté aux dépens de l'aide juridique en matière civile. L'érosion du nombre et de l'étendue des services offerts par l'aide juridique en matière civile a été permise au point que, aujourd'hui, il n'y a en fait plus de programme réellement viable en matière civile. Pour le moment, rétablir et rehausser les services à un niveau d'efficacité acceptable exigerait un financement au-delà de nos moyens actuels.

Nous avons donc été obligés de supprimer le programme d'aide juridique en matière civile. Nous demandons au Barreau et à la Fondation pour l'avancement du droit de collaborer avec nous sur la question afin d'envisager d'autres moyens de fournir des services juridiques en matière civile à ceux dont la capacité de payer est limitée. Nous demandons aux avocats du Nouveau-Brunswick de maintenir leur générosité traditionnelle en offrant gratuitement des services qui sont dans l'intérêt public.

Nous gardons aussi à l'esprit notre engagement de réduire le rapport élèves-enseignant, en particulier dans les classes au primaire. Cependant, en raison de la situation financière dans laquelle se trouve le gouvernement, les progrès seront plus lents qu'il est souhaité.

Les dernières années ont également été marquées par une augmentation importante des achats de manuels scolaires, au fur et à mesure que les programmes d'études ont été modifiés et améliorés. Les dépenses en manuels scolaires ne peuvent pas être maintenues à un tel niveau. Par conséquent, 5,8 millions de dollars seront affectés aux ressources pédagogiques cette année, contre 7,8 millions en 1987-1988.

Comme dans le cas des manuels scolaires, les achats d'ordinateurs seront réduits au cours de l'année qui commence. Ils s'élèveront en effet à 1,6 million cette année, contre 3,0 millions l'année dernière.

Les conseils scolaires locaux sont invités à se joindre au gouvernement dans un effort de coopération en vue d'instaurer des mesures d'économie et d'efficacité dans leurs activités. Le personnel du ministère et celui des districts travailleront de concert pour examiner des façons de mettre ces mesures en oeuvre afin de veiller à ce que nos élèves continuent à bénéficier des meilleures possibilités d'apprentissage.

Mesures productives de recettes

Monsieur l'Orateur, pour que les paiements des intérêts de notre dette ne continuent pas à augmenter et pour que nous puissions faire face à la situation financière héritée du gouvernement précédent, nous avons également dû envisager des changements d'ordre fiscal.

Nous avons envisagé l'apport de changements en respectant deux principes : notre régime fiscal doit être équitable, et il doit être progressiste.

Hausses de taxes

Impôt sur le revenu des corporations

Étant donné que le gouvernement demande à la population d'aider à résoudre le problème fiscal, il n'est que juste de le demander aussi à nos grandes corporations. Par conséquent, le taux normal de l'impôt sur le revenu des corporations passera de 15 % à 16 %, à compter du 1er janvier 1988. Selon les estimations, une telle augmentation rapportera 5,5 millions en recettes supplémentaires en 1988-1989. Le changement ne touchera pas les petites entreprises dont le revenu d'entreprise exploitée activement est de 200 000 $ ou moins par année.

Taxe sur le capital des corporations

À partir du 1er avril, la taxe sur le capital des corporations applicable aux banques, aux compagnies de fiducie et aux compagnies de prêts passera de 2 % à 3 %, ce qui, selon les estimations, rapportera 2 millions en recettes supplémentaires en 1988-1989.

Taxe de vente sur le tabac

À compter de minuit ce soir, les produits du tabac seront sujets à la taxe de vente provinciale. Selon les estimations, la mesure rapportera 18 millions pendant l'année financière en cours. Compte tenu du changement, deux autres provinces perçoivent une taxe sur le tabac plus élevée que celle du Nouveau-Brunswick.

Impôt sur le revenu des particuliers

La réforme fiscale fédérale a réduit d'environ 28 millions nos recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Afin de compenser en partie une telle perte de recettes, le taux d'impôt du Nouveau-Brunswick sur le revenu des particuliers sera haussé de 2 points, à compter du 1er janvier 1988, pour atteindre 60 % de l'impôt fédéral de base. Les retenues à la source pour la hausse en question seront faites à compter du 1er juillet 1988, au taux de 60 %. Puisque seulement la moitié de l'année sera ainsi couverte, les déclarants paieront le taux plus élevé sur leur revenu des six premiers mois de 1988, au moment où ils produiront leur déclaration au printemps de 1989.

Une telle mesure rapportera 17 millions en 1988-1989, ce qui permettra de récupérer une partie des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers dont la province aurait été privée en raison des mesures fédérales. Dans l'ensemble, la majorité des Néo-Brunswickois paieront quand même moins d'impôt sur le revenu en 1988.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais illustrer ce que signifiera une telle augmentation. Pour la plupart des Néo-Brunswickois, l'augmentation de l'impôt provincial attribuable à la hausse du taux d'imposition est relativement modeste par rapport aux économies découlant de la réforme fiscale fédérale. Un couple à revenu unique, ayant droit aux seules déductions forfaitaires, gagnant 30 000 $ et ayant deux enfants de moins de 18 ans, paiera 62 $ de plus par année en impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, soit une augmentation de 2,38 $ par période de paye, en supposant 26 chèques de paye par année. Dans l'exemple que je viens de donner, la réforme fiscale réduira les impôts de 536 $. Malgré la hausse de notre taux d'imposition, l'impôt sur le revenu du couple dans notre exemple sera donc réduit de 474 $ en 1988. Dans certains cas, il se peut que l'impôt soit plus élevé, mais, je le souligne de nouveau, la majorité des gens paieront moins d'impôt sur le revenu en 1988, même en tenant compte de la hausse de notre taux d'imposition.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur le fait que les nouvelles recettes provenant des grandes corporations signifieront pour celles-ci une augmentation de 6,7 % des impôts, tandis que les nouvelles recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers voudront dire pour ces derniers une augmentation de 3,4 %.

Monsieur l'Orateur, il est important de remarquer que, au pays, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve semblent maintenant avoir les taux d'imposition les plus élevés sur le revenu des particuliers. Une telle impression est inexacte. La prédominance des taxes et impôts dits à taux uniforme, des surtaxes, ainsi que le fait que le Québec perçoit son propre impôt sur le revenu, enlève toute valeur à une comparaison interprovinciale basée sur les taux appliqués à l'impôt fédéral de base. En fait, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont des taux réels plus élevés que ceux du Nouveau-Brunswick, dans la plupart des catégories de revenu.

Baisses de taxes

Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le gouvernement puisse offrir certaines réductions de taxe et d'impôt en une période de restrictions.

Impôt foncier des personnes âgées propriétaires-occupants d'une résidence principale

Conformément au programme Vers un changement du gouvernement, à compter du 1er janvier 1989, toutes les personnes ayant atteint 65 ans avant cette date et demeurant dans leur propre maison seront admissibles à une déduction jusqu'à concurrence de 200 $ applicable à leur facture d'impôt foncier pour 1989. Aucune restriction relative au revenu ne s'applique à cette déduction, qui abaissera d'environ 1,4 million l'impôt foncier de 1989 des personnes âgées. La déduction, conjointement avec l'allégement de l'impôt foncier en vigueur, baissera l'impôt foncier des personnes âgées d'environ 3 millions de dollars en 1989. Nous gardons aussi à l'esprit notre engagement envers les personnes âgées qui sont locataires dans des logements non subventionnés. La question sera traitée dans des budgets à venir.

Impôt foncier sur les bâtiments agricoles

Également en accord avec le programme Vers un changement, le Plan d'identification des terres agricoles sera élargi afin d'inclure les bâtiments agricoles pour l'année d'imposition 1989. En vertu du plan, l'impôt foncier applicable aux bâtiments agricoles sera reporté aussi longtemps que la propriété est utilisée à des fins agricoles. Une telle mesure réduira d'environ 2 millions de dollars l'impôt foncier des agriculteurs en 1989.

Exonération de la taxe de vente sur les véhicules pour handicapés

À compter de minuit ce soir, il y aura, pour les acheteurs admissibles, exonération de la taxe de vente sur les automobiles, les fourgonnettes et les camionnettes spécialement équipées et servant principalement au transport personnel de personnes souffrant d'incapacité permanente. La mesure s'appliquera aussi aux véhicules achetés et donnés à des organisations à but non lucratif qui fournissent des services de transport aux handicapés. Il s'ensuivra cette année que les recettes provenant de la taxe de vente baisseront d'environ 150 000 $. Les critères d'admissibilité et la marche à suivre pour demander l'exonération seront rendus publics au cours des prochaines semaines.

Exemptions de la taxe de vente pour les détenteurs de carte d'identité

J'annonce au chapitre des recettes une autre mesure qui entrera en vigueur plus tard au cours de l'année. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une baisse de taxe, je qualifierais la mesure de nécessaire pour protéger un allégement fiscal existant. À l'heure actuelle, les détenteurs de carte d'identité -- agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, producteurs forestiers et sylviculteurs -- peuvent acheter une vaste gamme d'articles sans payer la taxe de vente provinciale. Un tel système a entraîné des abus. Un problème en particulier vient de la pratique de certains détenteurs de carte qui achètent seulement auprès de détaillants qui leur vendent des articles taxables sans percevoir la taxe, ce qui pousse tous les détaillants à faire de même. De tels abus menacent la viabilité du système d'exemption offert aux travailleurs des secteurs visés. Afin de résoudre le problème, le gouvernement adoptera un système de remboursement, selon lequel les consommateurs paieront la taxe et feront une demande de remboursement au ministère des Finances. Une telle méthode mettra fin au genre d'abus que j'ai mentionné. Tous les efforts seront déployés pour que les demandes de remboursement soient traitées aussi rapidement que possible. Le gouvernement estime que le système sera plus équitable tant pour les consommateurs que pour les vendeurs.

Droits et autres recettes

Les recettes prévues dans le budget tiennent compte d'augmentations qui ont trait à des droits et à d'autres recettes et qui s'élèvent en tout à 9 millions de dollars. Puisque certaines de ces augmentations n'entreront pas en vigueur avant l'année prochaine, leur pleine valeur sera réalisée en 1989-1990 et se chiffrera, selon les prévisions, à 13 millions de dollars. Le plus grand changement en ce qui concerne les

droits, pour les particuliers, est une augmentation de 15 % des recettes provenant des droits sur les véhicules à moteur pour l'année d'immatriculation 1989. Ces droits n'ont pas augmenté depuis 1985-1986. Le ministre des Transports annoncera plus tard cette année un nouveau barème des droits. Certains droits pourront augmenter de plus de 15 %, d'autres de moins. D'autres changements concernant les droits seront annoncés au cours de l'étude des prévisions budgétaires du ministère.

L'augmentation de 9 millions de dollars qui vient d'être mentionnée comprendra aussi des recettes provenant d'une hausse des redevances exigées des compagnies récoltant du bois sur les terres de la Couronne. Ces recettes s'élèveront à 4 millions cette année.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a constaté que de nombreux droits et frais n'avaient pas augmenté depuis un certain temps et ne correspondaient plus à la juste valeur du service ou du produit offert moyennant paiement.

La dette de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick sera sujette à des frais de garantie, ce qui rapportera à la province des recettes de 10 millions par année. À l'heure actuelle, la commission a une dette non réglée s'élevant à 2,5 milliards, dont la quasi-totalité a été garantie ou prêtée directement à la commission par la province. Grâce à la garantie et aux prêts directs de la province, la commission a pu emprunter plus d'argent à des taux plus bas que ceux qu'elle aurait pu obtenir à elle seule. Une telle capacité accrue d'emprunt a permis à la commission d'entreprendre des projets de grande envergure pour la production d'électricité. Les économies d'échelle par unité d'énergie produite découlant de la taille des projets, en plus des frais d'intérêt plus bas, ont été un avantage direct pour les consommateurs d'électricité. Toutefois, bien que les consommateurs d'électricité profitent de la garantie de la province, les contribuables dans leur ensemble ont été exposés à un risque considérable sans rien obtenir en retour. Les modestes frais de garantie mentionnés reconnaîtront en partie l'avantage fourni à Énergie N.-B.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne réduira pas la redevance d'exploitation de 11 % imposée aux détaillants de boissons alcooliques. Le gouvernement procédera à un tel changement dans un autre budget, dès que les restrictions seront moins une priorité.

Conclusion

Monsieur l'Orateur, redonner confiance dans nos institutions politiques est une tâche importante qui incombe aujourd'hui aux gouvernements. Nous avons fait preuve de modération dans la gestion des affaires du gouvernement et d'équilibre dans le prélèvement de nouvelles recettes. Nous avons fait des progrès pour ce qui est de contenir le pourcentage de croissance des frais d'intérêt. Nous avons présenté de nouvelles initiatives, de nouvelles directions qui, à notre avis, créeront de nouvelles possibilités d'emploi.

Le budget que je vous ai présenté aujourd'hui permet à notre province de bâtir pour l'avenir plutôt que de grever cet avenir par des emprunts.

La mise en oeuvre de notre programme Vers un changement franchit une première étape importante. L'élan de l'économie provinciale s'intensifiera grâce aux mesures annoncées aujourd'hui.

Les dépenses au compte ordinaire s'élevant à 3 292,7 millions et les recettes à 3 263,0 millions, le déficit budgété au compte ordinaire est de 29,7 millions. La somme des dépenses budgétaires, soit l'ensemble des dépenses au compte ordinaire et au compte de capital, est de 3 595,6 millions, une augmentation de 3 % par rapport aux prévisions du troisième trimestre de 1987-1988. Compte tenu des dépenses de 302,9 millions au compte de capital et des recouvrements de 41,4 millions au compte de capital, le déficit budgétaire prévu est de 291,2 millions. Une fois calculés les prêts et avances nets de 39,9 millions et les ajustements relatifs à la provision pour pertes et amortissement, les besoins financiers s'élèveront à 361,1 millions, ce qui est plus de 155 millions inférieur aux prévisions du troisième trimestre quant aux besoins financiers pour 1987-1988.

Les gains du fonds d'amortissement se chiffrant à 121 millions, l'augmentation budgétée de la dette nette est de 170 millions en 1988-1989, la plus faible augmentation depuis 1981-1982.

Je suis persuadé que les députés et le public considéreront le présent budget comme un nouveau départ qui présage bien pour l'avenir de la population de notre province. Il s'agit d'un budget qui servira d'assise au gouvernement pour un renforcement dans l'avenir. C'est un renforcement auquel je compte bien participer.

Annexe: Résumé budgétaire

PLAN BUDGÉTAIRE

1988-1989

(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Augmentation de la dette nette	Besoins financiers
COMPTES BUDGÉTAIRES			
Recettes brutes au compte ordinaire.....	3 263,0		
Dépenses brutes au compte ordinaire.....	3 292,7		
Excédent (déficit) au compte ordinaire.....	(29,7)		
Dépenses au compte de capital.....	302,9		
Recouvrements au compte de capital.....	41,4		
Dépenses nettes au compte de capital.....	261,5		
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	291,2	291,2	291,2
COMPTES NON BUDGÉTAIRES			
Réduction pour gains du fonds d'amortissement..		121,0	
Augmentation de la dette nette.....		170,2	
Prêts et avances nets.....			39,9
Versements au fonds d'amortissement et rachats de titres échéant en série.....			65,4
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement.....			35,4
Besoins financiers.....			361,1

PLAN BUDGÉTAIRE COMPARATIF

(en millions de dollars)

	Année se terminant le 31 mars			
	1987 Chiffres réels[1]	1988 Prévisions budgétaires[2]	1988 Prévisions du troisième trimestre	1989 Prévisions budgétaires
COMPTES BUDGÉTAIRES				
Recettes au compte ordinaire.....	2 765,7	2 957,1	2 997,7	3 263,0
Dépenses au compte ordinaire.....	2 838,0	3 061,5	3 119,2	3 292,7
Excédent (déficit) au compte ordinaire.	(72,3)	(104,4)	(121,5)	(29,7)
Dépenses au compte de capital.....	292,0	353,4	370,7	302,9
Recouvrements au compte de capital.....	21,8	28,5	42,7	41,4
Dépenses nettes au compte de capital...	270,2	324,9	328,0	261,5
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	342,6	429,3	449,5	291,2
COMPTES NON BUDGÉTAIRES				
Réduction pour gains du fonds d'amortissement.....	98,8	104,5	106,6	121,0
Augmentation de la dette nette.....	243,8	324,8	342,9	170,2
Prêts et avances bruts.....	68,8	69,8	66,2	67,1
Recouvrements sur prêts et avances.....	28,4	28,2	31,2	27,2
Prêts et avances nets.....	40,4	41,6	35,0	39,9
Versements au fonds d'amortissement et rachats de titres échéant en série.....	57,4	63,9	64,3	65,4
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement.....	14,1	21,7	32,0	35,4
Besoins financiers.....	426,3	517,1	516,9	361,1

[1]Ne tient pas compte du changement de méthode comptable mis en oeuvre au cours de l'année financière 1987-1988 en ce qui a trait aux opérations en devises étrangères.
[2]Comprend les prévisions budgétaires supplémentaires.

NOTE : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1988 Prévisions budgétaires	1988 Prévisions du troisième trimestre	1989 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	482 200,0	500 400,0	520 200,0
Impôt sur le revenu des corporations	79 700,0	81 700,0	105 700,0
Taxe sur les minéraux métalliques	2 045,0	2 412,0	2 347,3
Impôt foncier provincial	150 200,0	150 200,0	159 629,5
Impôt foncier municipal	131 500,0	130 600,0	146 900,0
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	496 500,0	505 000,0	560 000,0
Taxe sur l'essence et les carburants	105 500,0	105 500,0	112 400,0
Taxe sur le tabac	60 595,0	58 000,0	64 300,0
Taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement	2 310,0	2 000,0	2 071,0
Taxe sur le pari mutuel	65,0	41,0	42,3
Taxe sur les primes d'assurance	11 565,0	13 765,0	14 250,0
Taxe sur le transfert de biens réels	2 100,0	2 500,0	2 500,0
Taxe sur le capital des corporations	4 000,0	4 000,0	6 450,0
Total partiel - taxes et impôts	1 528 280,0	1 556 118,0	1 696 790,1
Rendement du capital investi			
Bénéfices de la vente de boissons alcooliques	77 202,2	75 515,8	78 241,9
Intérêts et revenu de placement	19 651,1	19 872,9	22 415,6
Autres	381,0	420,3	273,0
Total partiel - rendement du capital investi	97 234,3	95 809,0	100 930,5
Licences et permis			
Véhicules à moteur	38 443,0	40 032,0	42 392,4
Réglementation des boissons alcooliques	5 200,0	5 200,0	5 600,0
Pêche et chasse	3 467,5	3 539,5	4 355,4
Forêts	586,3	569,4	492,0
Mines	438,4	378,4	423,0
Général	3 797,3	3 615,2	4 648,4
Total partiel - licences et permis	51 932,5	53 334,5	57 911,2
Vente de biens et services			
Établissements	4 734,3	7 467,1	7 427,4
Intergouvernemental	5 690,0	5 993,1	6 224,9
Parcs provinciaux	1 464,0	1 508,6	1 795,7
Baux et loyers	1 719,6	1 665,4	1 794,2
Général	13 482,3	13 192,1	29 331,4
Total partiel - vente de biens et services	27 090,2	29 826,3	46 573,6
Redevances			
Forêts	17 875,0	20 425,0	24 425,0
Mines	6 865,3	6 940,3	8 568,3
Total partiel - redevances	24 740,3	27 365,3	32 993,3
Recettes des loteries	22 600,0	20 500,0	22 500,0
Amendes et peines	2 510,0	2 096,0	2 160,0
Divers	2 592,3	3 517,9	2 877,6
TOTAL - RECETTES DE SOURCE PROPRE	1 756 979,6	1 788 567,0	1 962 736,3
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES - CANADA			
Paiements de péréquation	679 000,0	689 000,0	755 000,0
Financement des programmes établis - comptant	258 000,0	249 400,0	268 500,0
Services complémentaires de santé	33 500,0	33 600,0	35 200,0
Autres	1 800,0	2 300,0	1 800,0
Total partiel - subventions inconditionnelles - Canada	972 300,0	974 300,0	1 060 500,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Services gouvernementaux généraux	1 743,8	1 771,6	1 789,3
Transports	0,0	0,0	697,0
Développement économique	15 755,0	18 140,0	21 716,4
Santé	9 147,3	9 674,9	10 827,8
Bien-être	155 315,1	154 182,6	158 462,1
Éducation	45 450,5	45 512,7	44 792,9
Culture	12,7	0,0	0,0
Autres	386,7	5 503,7	1 439,9
Total partiel - subventions conditionnelles - Canada	227 811,1	234 785,5	239 725,4
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA	1 200 111,1	1 209 085,5	1 300 225,4
RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 957 090,7	2 997 652,5	3 262 961,7

RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1988 Prévisions budgétaires	1988 Prévisions du troisième trimestre	1989 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Services gouvernementaux généraux	100,0	87,0	100,0
Transports	115,0	148,0	170,0
Développement économique	10,0	10,0	110,0
Éducation	10,0	85,9	10,0
Autres	675,0	955,4	645,0
TOTAL : recettes de source propre	910,0	1 286,3	1 035,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Transports	18 763,0	32 302,5	35 150,0
Développement économique	7 350,0	6 088,1	5 215,0
Éducation	500,0	2 000,0	0,0
Autres	1 000,0	1 000,0	0,0
TOTAL : subventions conditionnelles - Canada	27 613,0	41 390,6	40 365,0
TOTAL : RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	28 523,0	42 676,9	41 400,0

RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1988 Prévisions budgétaires	1988 Prévisions du troisième trimestre	1989 Prévisions budgétaires
Recouvrements sur prêts et avances	27 971,3	30 792,0	27 044,5
Biens retenus pour la revente	228,1	358,1	196,4
TOTAL : RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES	28 199,4	31 150,1	27 240,9

DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR MINISTÈRE

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1988 Prévisions budgétaires	1988 Prévisions révisées	1989 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation..	78 132,3	79 007,2	88 390,9
Ministère de l'Agriculture.....	22 200,0	25 043,2	28 293,4
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance....	6 762,9	6 753,3	7 195,9
Conseil de gestion.....	6 130,2	6 570,9	5 979,8
Secrétariat du Cabinet.....	2 999,6	3 007,5	2 859,2
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	14 845,2	18 040,8	20 344,5
Ministère de l'Éducation.....	485 791,0	491 978,4	500 052,6
Conseil exécutif.....	697,8	717,2	896,7
Ministère des Finances.....	13 640,6	13 607,9	14 449,2
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture.....	15 039,5	19 994,8	19 460,6
Gouvernement général.....	112 476,6	97 355,0	133 606,3
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	810 910,4	839 471,0	887 309,9
Ministère de l'Aide au revenu.....	252 598,7	251 197,6	267 339,8
Ministère de la Justice.....	20 176,8	20 540,9	21 476,1
Ministère du Travail.....	25 661,8	34 726,1	34 922,4
Assemblée législative.....	9 678,6	9 787,2	9 285,9
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.....	117 914,4	117 914,4	125 891,6
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement..	295 354,0	294 203,8	310 813,7
Ministère des Ressources naturelles.....	40 711,2	43 022,4	42 758,6
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	18 830,7	19 111,9	19 471,3
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick.....	--	--	--
Bureau du contrôleur.....	6 238,4	6 239,7	6 555,1
Bureau du développement économique.....	--	--	659,4
Cabinet du premier ministre.....	674,8	696,6	813,7
Société d'aménagement régional.....	41 069,9	42 967,5	52 035,8
Service de la dette publique.....	430 955,8	434 955,8	446 300,0
Ministère du Solliciteur général.....	52 072,2	52 452,0	54 016,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	37 214,6	37 060,9	40 141,3
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	32 211,7	33 593,8	34 138,0
Ministère des Transports.....	110 534,6	119 232,4	117 253,8
TOTAL - DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	3 061 524,3	3 119 250,2	3 292 711,5

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1988 Prévisions budgétaires	1988 Prévisions révisées	1989 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation...	--	--	--
Ministère de l'Agriculture.....	350,0	250,0	381,5
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	--	--	--
Ministère de l'Éducation.....	4 900,0	4 474,3	5 000,0
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture.....	--	--	--
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	4 000,0	3 551,3	6 500,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.....	5 223,0	5 223,0	10 155,0
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement...	17 990,0	21 145,0	9 140,4
Ministère des Ressources naturelles.....	6 495,6	5 695,6	3 000,0
Société d'aménagement régional.....	12 000,0	10 480,6	8 000,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	154 986,5	149 655,7	132 685,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	1 792,5	3 711,5	1 052,0
Ministère des Transports.....	145 700,0	166 580,0	127 000,0
TOTAL - DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL	353 437,6	370 767,0	302 913,9

PRÊTS ET AVANCES BRUTS

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1988 Prévisions budgétaires	1988 Prévisions révisées	1989 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture.....	7 060,0	8 160,0	9 350,0
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	8 500,0	8 500,0	8 500,0
Ministère de l'Éducation.....	4 300,0	4 491,6	5 623,3
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture.....	15 000,0	14 500,0	15 000,0
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	8 000,0	8 000,0	--
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement...	10,0	10,0	10,0
Ministère des Ressources naturelles.....	942,0	942,0	870,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	13 645,0	11 304,6	12 321,7
Société d'aménagement régional.....	3 500,0	1 800,0	6 323,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	400,0	400,0	400,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	455,0	455,0	275,0
Ministère des Transports.....	8 000,0	7 640,0	8 450,0
TOTAL - PRÊTS ET AVANCES	69 812,0	66 203,2	67 123,0